
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingtième séance – Mercredi 2 novembre 2016, à 20 h 35

Présidence de M. Rémy Burri, président

La séance est ouverte à 20 h 35 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Laurence Corpataux* et *M. Sami Gashi*.

Assistent à la séance: *M. Guillaume Barazzone*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M^{mes} Sandrine Salerno*, *Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 20 octobre 2016, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 1^{er} novembre et mercredi 2 novembre 2016, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

- 4.a) Motion du 1^{er} novembre 2016 de M^{mes} et MM. Daniel Sormanni, François Bärtschi, Pascal Spuhler, Amar Madani, Jean-Philippe Haas, Thomas Zogg, Yasmine Menétrey, Daniel Dany Pastore, Danièle Magnin, Claude Jeanneret et Laurent Leisi: «50 arbres abattus sur la plaine de Plainpalais» (M-1254)¹.**
- 4.b) Motion du 1^{er} novembre 2016 de M^{mes} et MM. Simon Gaberell, Virginie Studemann, François Bärtschi, Maria Pérez, Grégoire Carasso et Daniel Sormanni: «Plaine de Plainpalais: transparence (encore)» (M-1253)².**

Suite de la préconsultation

Le président. Nous reprenons nos travaux sur les deux motions qui étaient en cours de traitement hier soir lorsque nous avons suspendu la séance. Il s'agit de deux nouveaux objets concernant les arbres de Plainpalais. Je prie donc les huissiers d'inscrire les derniers intervenants mentionnés sur la liste, à savoir MM. Christo Ivanov, Daniel Sormanni, Pierre Gauthier, M^{me} Maria Pérez, M. Stéphane Guex et M. Rémy Pagani. Je donne donc la parole à M. Ivanov.

M. Christo Ivanov (UDC). Merci, Monsieur le président. Dans ce dossier des arbres de la plaine de Plainpalais, il y a évidemment une dimension émotionnelle, humaine et passionnelle, car l'arbre, c'est la vie. J'aimerais juste vous rappeler, Monsieur le président – mais vous avez bonne mémoire, j'en suis sûr –, il y a quelques années... (*Brouhaha. Le président sonne la cloche.*) Merci, Monsieur le président. Il y a quelques années, la commune de Carouge avait vécu pareille situation avec les arbres de la place du Marché. Certains étaient malades, d'autres ne l'étaient pas, et malheureusement il a fallu, devant l'évidence, abattre tous les arbres.

Pour revenir à la plaine de Plainpalais, lors de la nuit du 8 au 9 septembre, soit celle du Jeûne genevois, à la suite de la chute d'un arbre à l'avenue du Mail, le Service d'incendie et de secours (SIS), les bûcherons du Service des espaces verts (SEVE), la protection civile et 30 pompiers volontaires de la Ville de Genève sont intervenus pour sécuriser le périmètre. J'aimerais dire également que c'était en présence de deux magistrats, MM. Barthassat et Barazzzone, qui se sont déplacés en pleine nuit, je tiens à le relever. Que tous les intervenants soient ici remerciés pour leur travail et leur engagement; la sécurité est la première des libertés.

¹ Préconsultation, 2782.

² Préconsultation, 2783.

Dans ce dossier de la plaine de Plainpalais, il est regrettable que les commissaires de la commission des travaux, de même que ce plénum, aient été mis devant le fait accompli. Malgré mon insistance et celle de mes collègues, M^{me} Maria Pérez et M. Alain de Kalbermatten, qui avons bataillé ferme pour avoir une expertise crédible, je dois dire que le résultat est celui que vous connaissez, c'est-à-dire à peu près zéro. Nous voyons bien aujourd'hui que nous avons été dupés et que nous sommes dans le doute. Si l'Union démocratique du centre avait accepté le compromis en janvier dernier, c'est que nous croyions naïvement les résultats de cette expertise et les déclarations tant du département que des magistrats. Nous étions et restons favorables à la transplantation des 54 arbres dont la dangerosité est aujourd'hui prouvée et a été avérée car il y a un danger imminent.

Le vote du 27 novembre 2016 est donc vidé de sa substance et son résultat sera donc tronqué. L'Union démocratique du centre maintient son mot d'ordre et votera oui le 27 novembre 2016 comme elle l'a fait en commission, et elle votera les deux motions présentées par le Mouvement citoyens genevois, les Verts et le Parti socialiste. Je vous remercie.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, beaucoup de choses ont déjà été dites hier, et je vais essayer d'être bref. Il a été dit que, dans toute cette affaire, le chemin a été tortueux; je crois quant à moi qu'il a été tordu, parce qu'en fait tout a été fait pour ne pas informer complètement la population. Je considère de ce fait qu'on n'a pas été suffisamment transparents, qu'on a fait de la désinformation et qu'on a trompé la population. La problématique, c'est qu'il y a un vote, le 27 de ce mois, et qu'aujourd'hui la brochure qu'on a reçue est à refaire, parce que rien n'est juste là-dedans – d'ailleurs ça ressort d'un article d'une citoyenne de la ville de Genève, dans la *Tribune* d'aujourd'hui. Il n'y a évidemment rien de juste par rapport à ce qui était promis et qui, de ce fait, n'a pas été tenu.

Il a aussi été dit et redit hier «ah mais on ne va pas refaire une nouvelle expertise!», parce que, paraît-il, il y en a trois qui ont été faites – alors, c'est faux; le SEVE n'a pas fait d'expertise; il y a l'entreprise Artisans de l'arbre qui a fait une expertise, c'est la seule qu'il y ait. La Direction générale de la nature et du paysage n'a pas fait d'expertise. Ils n'en font pas, cela m'a encore été confirmé. Ils se basent sur ce qu'a dit le requérant, à savoir la Ville de Genève. Il n'y a donc pas eu trois expertises, mais une – qui est contestée! C'est la raison pour laquelle nous demandons encore et toujours une nouvelle expertise par une entreprise spécialisée en dehors du canton de Genève.

Il a également été dit «votez ces 8 millions, parce qu'on va terminer l'aménagement de la plaine de Plainpalais» – mais c'est faux! Même si on votait ces

8 millions – et j'espère que la population ne les votera pas; j'appelle à ce qu'elle ne les vote pas –, la plaine ne sera pas terminée. Il faut que les choses soient claires. Donc ça va continuer, le saucissonnage, le patchwork qui va s'ajouter encore à ces 8 millions, parce qu'après il faudra compléter l'aménagement qui n'aura pas été terminé. D'ailleurs, de la part même de l'architecte, M. Lopez, que j'ai rencontré sur la plaine jeudi, les 8 millions ne permettraient pas de terminer l'aménagement de la plaine; on continuerait dans cette inflation. On en est déjà à 40 millions ou je ne sais plus combien. On va finir à on ne sait pas combien si on continue dans ce trend... Je crois qu'aujourd'hui il faut refuser l'aménagement prévu, il faut mettre les choses à plat, il faut faire cette nouvelle expertise et puis, ensuite, il faudra voir ce qu'on décide pour l'aménagement de la plaine de Plainpalais.

En tout cas, une chose est sûre: contrairement à ce qui se dit – il y a beaucoup de choses qui se disent et se redisent –, la plupart des puciers et des marchands, lesquels ont tous été contactés par l'association Arbres de Plainpalais, sont contre cet aménagement de la plaine de Plainpalais; ils sont contre à 98%. Quelques-uns sont pour, mais ils sont ultraminoritaires. La plupart sont contre. Ce n'est pas un bon aménagement. C'est un aménagement qui n'amènera rien, parce qu'il y aura moins d'arbres, il y aura moins d'ombre, il y aura des arbres plus petits, et il n'y aura pas forcément des arbres tels ceux qui ont été détruits, notamment ce fameux 27 octobre, dans le sens qu'ils étaient en pleine terre, de la bonne terre alluvionnaire. On va mettre ces nouveaux arbres dans des boîtes en béton et ils ne pourront pas se développer. Ils resteront des balais de chiottes et il n'y aura plus d'ombre sur cette plaine de Plainpalais.

Mesdames et Messieurs, arrêtons ce festival de mensonges ou – allez, on va être gentil – d'omissions bien calculées pour faire passer un projet qui est mauvais et qui coûte cher. (*Brouhaha.*) Mesdames et Messieurs, on s'aperçoit aussi que le fameux marronnier qui est tombé et qui a déclenché toute l'affaire...

Le président. Un instant, Monsieur Sormanni. Ça ne va plus. On peut avoir un peu de silence, s'il vous plaît? Merci. Allez-y, Monsieur Sormanni, il vous reste deux minutes.

M. Daniel Sormanni. Ce sera plus court. Ce fameux marronnier qui a déclenché toutes les opérations, qui est tombé pendant le Jeûne genevois... A ce sujet-là on nous a aussi trompés, parce qu'en réalité, si vraiment cet arbre était si pourri et qu'il allait tomber, pourquoi les analyses qui avaient soi-disant été faites entre les 2 et 12 août ne l'ont-elles pas décrit et n'ont-elles pas dit qu'il fallait intervenir? On a attendu un mois avant de le faire, donc tout ça est erroné, les analyses ne tiennent pas la route. Ce n'est pas parce qu'on dit qu'un arbre a un stress hydrique

qu'il va tomber demain. S'il n'est pas entretenu, évidemment, il peut avoir un stress hydrique, mais ça peut se corriger, ce n'est pas qu'il va tomber demain. Donc, ce qu'on nous a dit, qu'il faut les abattre, c'est erroné, c'est totalement erroné, et je vous invite, Mesdames et Messieurs, à voter les deux motions telles qu'elles ont été déposées, et à exiger désormais, un, aucun abattage sur la plaine de Plainpalais, et, deux, une nouvelle expertise par une entreprise en dehors du canton, c'est absolument nécessaire. Merci; j'en terminerai par là.

M. Pierre Gauthier (HP). En préambule et afin de faire preuve de correction et de sens des responsabilités, j'aimerais vous transmettre, Monsieur le président, mes regrets pour avoir frisé la limite qui sépare la faute de l'inconvenance; c'était bien involontaire, croyez-le, et c'était sans doute hors sujet – dont acte. Maintenant, revenons à notre loch Ness à nous: *La saga des marionniers*, ou *Massacre à la tronçonneuse*, selon les amateurs cinéphiles...

Premier problème posé par ces deux motions, si elles sont acceptées, ce que je souhaite, évidemment: le Conseil administratif aura six mois pour y répondre. Nous allons voter dans moins d'un mois et le Conseil administratif aura donc toute latitude pour ne pas respecter l'esprit du vote, tout en respectant la lettre. Alors, il faut bien se poser la question de savoir que c'est quand même un petit problème.

Deuxième problème, qui est un peu plus complexe et délicat, c'est celui de l'indépendance de l'entreprise qui a fait l'expertise récente. Cette entreprise est sise dans le canton de Genève; elle a été sous contrat avec la Ville; elle a notamment réalisé des travaux sur l'île Rousseau pour un montant d'environ 1,7 million, si mes souvenirs sont justes. Alors, sans mettre en doute l'intégrité de l'entreprise elle-même, il est évident qu'elle n'a pas tout à fait l'indépendance requise. Nous avons eu exactement la même problématique avec les architectes genevois, qui nous ont dit dans le cadre du comité référendaire contre la destruction du Musée d'art et d'histoire (MAH) qu'ils n'osaient pas prendre position, parce qu'ils craignaient de se voir supprimer des marchés. On peut donc mettre en doute l'indépendance non pas de l'entreprise elle-même, ni son intégrité, mais l'indépendance du résultat de l'étude – idéalement, bien évidemment.

Troisième problème, qui est aussi important: c'est le respect du patrimoine historique de nos promenades arborisées. Le Conseil municipal a adopté la motion M-922 – ce qui a l'air de passionner mes collègues; c'est le caucus du Parti libéral-radical, à ce que je vois... (*Brouhaha.*)

M. Stéphane Guex (HP). On ne peut pas dire «Parti libéral-radical»? Oui, quand même?...

M. Pierre Gauthier. Le Conseil municipal a donc adopté la motion M-922 qui engage le Conseil administratif à respecter l'aspect historique des parcs et promenades, et le constat qu'on doit faire – c'est d'ailleurs un constat qui nous est permis par le plan qui nous a été distribué, que vous avez tous reçu hier –, c'est que les trois alignements parallèles historiques des arbres qui bordaient l'ensemble de la plaine, le losange que forme la plaine, regardez sur le plan... (*Brouhaha. Le président sonne la cloche.*)

Le président. Un instant, Monsieur Gauthier. On peut avoir un peu de calme, s'il vous plaît? Poursuivez.

M. Pierre Gauthier. Les alignements parallèles étaient au nombre de trois et nous constatons sur ce plan qu'un a disparu, sur quasiment la moitié de la plaine. Dans la motion M-922, qui traitait aussi de ces promenades, l'un des auteurs d'un livre sur les parcs et promenades historiques à Genève mentionne que l'écart entre les documents historiques et la réalité actuelle permet de mesurer les pertes et les erreurs de replantation et observe que c'est le manque de vision d'ensemble qui entraîne 80% des opérations et des interventions maladroites. La motion conclut en disant qu'«il est possible d'intervenir mieux sans faire n'importe quoi, afin de garantir une cohérence avec le passé, en établissant des principes pour guider les modifications». Il est évident que nous ne sommes absolument pas dans ce cas de figure.

Quatrième problème: la prétendue sécurité de la population. Alors, de deux choses l'une. Soit les arbres qui ont été abattus le 27 octobre étaient dangereux – mortellement dangereux – pour la population, et donc pendant treize jours, du 14 au 27 octobre, puisque l'étude a été transmise le 14 octobre, la population a été en danger de mort alors qu'elle était autorisée à circuler sur la plaine, ce qui est quand même assez grave en termes d'incurie. Soit les arbres abattus ne présentaient pas le risque de sécurité qu'on les accusait de présenter, et leur abattage était à ce moment-là totalement superflu.

Enfin, je vais conclure cette intervention sur ce que, personnellement, je considère comme un incroyable déni démocratique. La nécessité de ces abattages est, je pense, absolument douteuse, et nous allons quand même voter dans un mois, alors que nous avons déjà reçu les documents; M. Sormanni nous a expliqué que la brochure que nous avons reçue est déjà obsolète, dépassée par la réalité. Les abattages sont, de mon point de vue, à l'évidence une forme de manipulation politique, qui vise à rendre inutile le résultat de ce référendum, ou du moins à en influencer le résultat. De la part de l'exécutif, c'est – encore une fois de mon point de vue, mais je peux me tromper – absolument scandaleux et, de plus, inadmissible.

Je pense qu'il faut accepter massivement ces deux motions et exiger une contre-expertise des arbres, mais que celle-ci soit faite par une entreprise véritablement indépendante et, si possible, qu'elle ne soit pas sise dans le canton de Genève. Je vous remercie.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Je voudrais tout d'abord remercier M. Ivanov, qui a souligné l'intérêt tout personnel que j'avais porté à ce dossier, et c'est à ce titre que je prends la parole ce soir, ainsi que pour mon groupe Ensemble à gauche. Nous, ce soir, à Ensemble à gauche, n'allons pas nous substituer aux dendrologues, aux experts; on connaît le déroulement de ce dossier. Nous allons nous contenter d'entendre l'émoi de la population suscité par ce qui s'est passé ces derniers jours. On peut dire que le projet était plutôt mal emmanché. Cela a été souligné par la Cour des comptes, et c'est un dossier dont M. Pagani a hérité et qu'il a tenté de mener à bien, avec, on va dire, les moyens qu'il avait à sa disposition.

Nous avons eu effectivement deux études dendrologiques, qui nous exposaient que ces arbres étaient sains. Dans quelles conditions elles ont été faites à l'époque, cela, nous ne pouvons pas le dire, puisque nous faisons confiance aux experts. Ces études disaient que la majorité des arbres de la plaine, sinon tous, étaient sains, et c'est sur la base de ces études que nous nous étions opposés à l'abattage de ces arbres. M. Pagani, à l'époque, avait repris son bâton de pèlerin. Notre groupe avait aussi, en quelque sorte, servi de lien auprès des associations qui s'opposaient à l'abattage de ces arbres. En effet, il n'a pas été dit jusqu'à présent que le compromis qui a été proposé et que nous avons voté *in fine* a été établi en concertation avec l'association Sauvons nos arbres, qui s'opposait à l'abattage. Cela a été fait en collaboration, en concertation, parce que ce mot n'est pas assez employé ici au sujet de ce dossier, qui effectivement a manqué de concertation. A ce moment-là il y a eu concertation, et nous avons voté ce plan B parce que cette association était d'accord.

Des gens sont sortis, des citoyens ont décidé de lancer un référendum; soit. Nous sommes donc dans l'exercice démocratique. A partir de là, il faut effectivement de la transparence, et il faut que le processus puisse être mené à bien dans les meilleures conditions. Je le répète: nous n'allons pas nous substituer aux experts. Alors, moi, j'aimerais quand même faire une incise ici, parce que, hier soir, M. Barazzone était absent...

M. Guillaume Barazzone, maire. Non, j'étais là!

M^{me} Maria Pérez. Quand nous avons parlé des arbres de la plaine de Plainpalais, vous étiez absent, Monsieur le magistrat, et c'est M. Pagani, qui en fin

de compte ne s'occupe absolument pas du SEVE, qui a dû faire face, seul, en première ligne, pour répondre sur ce qui s'était passé dans ce dossier, alors même que lui ne s'occupe que de l'aménagement. Moi, j'aimerais entendre M. Barazzone à ce sujet, parce que je ne l'ai que trop peu entendu; j'ai entendu M. Pagani dans les journaux, j'ai entendu l'architecte, mais nous n'avons jamais entendu M. Barazzone, qui a quand même piloté l'expertise qui a été menée et qui a abouti en fin de compte à l'abattage que nous savons.

Nous, ce soir, nous entendons l'émotion. C'est une émotion que nous avons partagée. Nous pensons quant à nous que, maintenant, il faut aller au bout du processus démocratique, qu'il faut voter. Indéniablement, effectivement, quand on coupe un certain nombre d'arbres – cinquante-quatre, je crois – en sus de ce qui a été décidé, cela va inévitablement influencer la votation dans un sens ou dans l'autre; nous ne pouvons pas présupposer du dénouement de la votation. Maintenant, je ne comprends pas très bien... Nous allons voter les deux motions, mais, Monsieur le président, vous transmettez à M. Sormanni: ce qu'il demande, ce n'est pas une expertise, c'est une autopsie. Alors soit, autopsie il y aura, ces arbres ont été coupés; il faut qu'il y ait une expertise, il faut que les gens qui ont besoin de ces réponses, même si ce n'est que de l'émotion, même si cela doit les amener à voter oui au projet, il faut que ces gens aient les réponses. Nous aussi, nous avons eu quelques questions. Nous pensons surtout qu'il y a eu un défaut de communication, mais cela est important. Nous allons donc voter ces deux motions; je m'arrêterai là.

M. Stéphane Guex (HP). J'aimerais commencer par une petite rectification. Vous avez entendu hier le magistrat, en l'occurrence M. Pagani, jurer ses grands dieux qu'il n'y avait jamais eu 300 arbres sur la plaine de Plainpalais; il nous l'a dit. Or, le dernier décompte, celui qu'on a voté, le compromis, totalisait 168 arbres, vous vous en souvenez, et le décompte officiel des derniers arbres abattus depuis les années 1990 fait état de 130 arbres abattus. Si je compte bien, 130 plus 168, ça fait 298; donc, effectivement, M. Pagani a raison, il n'y a jamais eu 300 arbres sur la plaine. Vous voyez comment, sur ce dossier, on commence à jouer sur les mots. Après, on nous parle de confiance et de méfiance, et on nous dit «sur ce dossier, il faut nous faire confiance», or le peuple se méfie; aurait-il tort de se méfier?

L'expertise de 2013 nous dit «on va abattre 168 arbres». Confiance, méfiance... En 2015, les services de M. Barazzone procèdent à une contre-expertise et nous disent que la plupart des arbres sont en bonne santé. Confiance, méfiance... «Les remplacer n'aurait aucun sens. Et cela impliquerait de patienter des années avant qu'ils ne repoussent» – ce sont les mots de M. Barazzone, extraits d'un article de la *Tribune de Genève* du 21 janvier 2015. Confiance, méfiance... Arrive le compromis. Le compromis est arraché au prix, vous le savez, qu'il n'y aura pas de référendum. Or, il y a un référendum. Confiance, méfiance...

Le 25 août dernier, à la suite d'une demande de l'association de défense des arbres et des promenades de Plainpalais, M. Pagani répond à cette association, je cite: «Je vous confirme qu'il n'y a pas d'analyse systématique de l'état sanitaire des arbres de la plaine de Plainpalais qui ait été effectuée depuis 2013 et qu'il n'y en aura pas en tous les cas jusqu'à la votation de novembre 2016. Je vous précise» – je continue de citer le magistrat – «toutefois qu'un examen visuel s'effectue régulièrement pour minimiser les risques de chutes de branches ou d'arbres, condition de sécurité pour la population oblige.» On ne peut que le remercier pour cela. La date est importante: le 25 août. Or une expertise a été mandatée le 4 août, c'est-à-dire trois semaines auparavant, pour le compte du SEVE – j'ai les documents, signés d'Olivier Robert, adjoint de direction, qui mandate l'entreprise Artisans de l'arbre, pour faire une expertise sur la plaine de Plainpalais entre le 4 août et le 29 septembre. Les dates sont importantes. Méfiance, confiance... Le marronnier tombe le 8 septembre, c'est-à-dire que l'expertise a eu lieu; l'expertise est en cours, et personne n'a été capable de voir que cet arbre allait tomber. Est-ce qu'on doit se méfier, ou est-ce qu'on doit avoir confiance en l'expertise?

Je continue: abattage des arbres, ensuite. Deux jours après, six arbres supplémentaires la même nuit, la presse nous dit que ces arbres ont été abattus suite à des mauvaises opérations de bûcheronnage... (*Brouhaha. Le président sonne la cloche.*) Les pompiers auraient donc mal fait leur travail, apparemment. Je demande qu'on saisisse les pompiers et qu'on leur demande s'ils ont été à ce point maladroits pour abîmer six arbres. Je ne sais pas si vous avez assisté à l'abattage; j'y ai assisté (*remarque et rires*) et je me garderais bien de dire que les bûcherons ont été maladroits. Je n'ai pas vu d'arbre tomber sur d'autres arbres. Méfiance, confiance, on continue... Ensuite, l'expertise des 34 arbres, celle qui a amené l'abattage... (*Brouhaha.*)

Le président. Un instant, Monsieur Guex... Poursuivez.

M. Stéphane Guex. L'expertise des 34 arbres qui a entraîné l'abattage de ces 34 arbres est très précise, ou plutôt très imprécise, parce qu'elle fait état (*remarques*)... Je m'explique: les gens qui auraient lu cette expertise attentivement comme je l'ai fait savent qu'elle précise que 24 arbres sont pourrissants ou moribonds. Soit. Si l'expertise est fiable, abattons-les, mais qu'est-ce qu'on fait des 10 arbres restants? Parce que 24 arbres, ce n'est pas 34 arbres. Il y a 10 arbres qui sont suspectés d'être pourris. C'est-à-dire qu'à ce stade de l'expertise, l'expert n'est pas foutu de nous dire avec certitude...

Le président. Il faut conclure, Monsieur Guex.

Motions: abattages et transplantations d'arbres sur la plaine de Plainpalais

M. Stéphane Guex. Je vais terminer. Il n'est pas fou de dire avec certitude si les arbres sont pourris. On les abat; principe de précaution. Dans ce cas, puisqu'il s'agit de confiance ou de méfiance, pourquoi broie-t-on les racines avant l'expertise finale? Pourquoi est-ce qu'on n'attend pas de vérifier si ces 10 arbres étaient vraiment pourris? On broie les racines; on n'en saura jamais rien. Enfin, M. Pagani s'appuie sur deux transplantations faites en pilote pour dire que ça marche. Il est comme ça, notre magistrat: il transplante, ça marche, il dit que ça fonctionne.

Le président. Sept minutes...

M. Stéphane Guex. Un marronnier tombe, tous les marronniers tomberont. Il est comme ça. Confiance ou méfiance. Le Parti radical, en tout cas, votera non... Je vous remercie. (*Brouhaha.*)

Le président. Monsieur Sormanni, vous souhaitez la réouverture du débat?... Vous pouvez y aller, Monsieur Pagani.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président. Quelques mots d'humour d'abord: où est le colonel Moutarde, du jeu de Cluedo, et où est l'arme du crime? C'est ce qu'on nous propose, Mesdames et Messieurs... Je crois qu'il faut redescendre quelque peu dans la réalité des choses, et puis donner quelques informations. On vous a donné toute une série de fiches, quatre-vingt-huit exactement, avec des numéros qui correspondent au premier plan que je vous ai distribué et qui est daté du 18 octobre 2016. C'est un fond de plan de 2013, accompagné d'un autre plan qui concerne le projet, daté de 2013 et annoté au crayon. Si vous faites un recoupement entre ces deux plans, ce que je ferai faire par les services, cela vous donne l'état général de la situation.

Nous voulions donc transplanter 54 arbres, dont six qui devaient encore être analysés. Il n'en reste que trente-neuf à transplanter et qui sont transplantables, puisqu'ils ont été analysés dans les 88 fiches que vous avez; vous avez les numéros correspondants dans les plans que je vous ai adressés. Ils ne seront plus analysés d'ici au 1^{er} ou au 15 janvier, je l'espère, quand nous commencerons les travaux. Ça, c'est la réalité des choses.

Monsieur Sormanni, l'aménagement de la plaine n'a pas coûté 40 millions, mais 29 millions jusqu'à maintenant. Quant aux associations, là, il y a un pro-

blème... Nous travaillons avec des représentants légitimement élus, et d'ailleurs c'est la tradition, à Genève et en Suisse; s'il y a une tradition démocratique, Mesdames et Messieurs, c'est celle-là, c'est d'élire ses représentants dans les associations, et après de les reconduire dans leur légitimité, de discuter avec d'autres représentants d'associations. Si on se constitue en *Landsgemeinde*, on se voit tous les jours sur la plaine de Plainpalais – notez qu'elle est assez grande et accueillante pour cela maintenant... –, et ça ne va pas!

Les représentants des associations ont donc été consultés, j'ai participé à au moins quatre assemblées publiques durant ces neuf dernières années; nous avons présenté le projet, nous avons reçu des applaudissements pour celui-ci. De ce fait, je m'étonne que les référendaires, même s'ils sont allés faire le tour des puciers, n'aient pas au moins pris contact avec les représentants de ces associations, qui sont aujourd'hui dans le journal et qui ont donné leur point de vue quant au projet, pour solliciter leur appui. Ça aurait été démocratique du point de vue de la tradition dont vous vous réclamez, Mesdames et Messieurs du Mouvement citoyens genevois.

En ce qui concerne la Cour des comptes, là aussi il faut rétablir les choses. La Cour des comptes a passé une année – une année, Mesdames et Messieurs! Je ne souhaite cela à personne dans les bureaux du département des constructions et de l'aménagement – pour saisir toute une série de dossiers, les éplucher, y compris une plainte de l'un d'entre vous, comme quoi j'aurais saucissonné les crédits qui m'auraient été alloués. Elle n'a rien trouvé; je vous renvoie au rapport de la Cour des comptes: celle-ci n'a rien trouvé à redire, si ce n'est que ce projet aurait dû être présenté depuis le départ dans son ensemble pour dire à combien il aurait ascendé.

Or, je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que ce projet a été décidé par M. Rossetti, éminent magistrat de droite, pour être mené par étapes. La première étape consistait à tester le skate-park, puisqu'il est l'initiateur de cette idée, ainsi que le boulodrome, puisque M. Hediger est l'initiateur du boulodrome, et à poser un bout de gorrrh. Ils se sont mis d'accord pour tester cette première étape et avancer au fur et à mesure, et je les vois mal – je les défends, Mesdames et Messieurs – proposer un projet d'ensemble alors qu'ils étaient dans un processus itératif avec la population. Ce projet a été construit par et avec la population, en tenant compte au maximum des desiderata des habitants, qui voulaient des bancs par exemple, et qui en veulent toujours – il y en a très peu, en tout cas sous les allées –, et des utilisateurs; je pense au Knie, aux forains et aux maraîchers qui utilisent cette plaine... Donc, ce processus itératif ne pouvait pas être décidé, montré aux conseillers municipaux dans son ensemble, et c'est la seule objection que la Cour des comptes a retenue dans cette affaire; je vous renvoie au rapport concernant cette problématique.

Motions: abattages et transplantations d'arbres sur la plaine de Plainpalais

Ensuite, Monsieur Stéphane Guex, vous avez affirmé une chose un peu improbable, comme d'habitude: vous avez dit que j'avais affirmé qu'il n'y avait pas d'évaluation ou d'examen de ces arbres; si vous relisez la déclaration que j'ai faite, j'ai dit qu'il n'y avait pas d'examen systématique des arbres et effectivement c'est ce qui s'est passé...

Le président. Il faut conclure, Monsieur Pagani.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Si vous permettez, Monsieur le président, c'est une chose importante...

Le président. Je vous permets encore une minute.

M. Rémy Pagani. Je pense que c'est important, Monsieur le président. Enfin, Mesdames et Messieurs, j'aimerais juste redire à celles et ceux qui croiraient que la nature a une conscience que la nature, par définition, n'a pas de conscience. Elle ne peut donc pas mentir. Le jour où cet arbre est tombé, ce n'était pas un mensonge de la nature; c'était l'expression même de la nature, qui est ce qu'elle est (*remarques*), et malheureusement vous ne pouvez pas la transformer, nous ne pouvons pas la transformer. Elle n'a même pas fait en sorte que cet arbre tombe; l'arbre est tombé et a mis en danger un couple qui passait par là. Monsieur Sormanni, ce que vous nous proposez avec les référendaires, c'est le statu quo, c'est de continuer à voir tomber les arbres et à les remplacer, mais avec quel argent, dans quelles conditions? Parce que cela coûte cher de mettre des arbres dans de bonnes conditions! (*Remarque.*)

M. Carasso, du Parti socialiste, nous propose, lui, de raser tous les arbres: là aussi, ce sera impossible... (*Brouhaha, remarques.*)

Le président. Monsieur Pagani, vous voulez y passer la soirée? Alors calmez le jeu, s'il vous plaît... Sinon, je peux aussi couper votre micro!

M. Rémy Pagani. Je termine. Au nom du Conseil administratif, je me chargerai d'y répondre, et je vous invite à être tous derrière ce compromis, parce que c'est la seule issue pour en finir avec l'aménagement de la plaine et faire que ce soit un bel aménagement d'espace public, comme nous l'avons réalisé depuis ces dix dernières années. Je vous remercie de votre attention. (*Brouhaha.*)

Le président. Messieurs Sormanni, Guex et Carasso, vous considérez avoir été mis en cause? Alors brièvement, en commençant par M. Sormanni; nous vous écoutons. Sereinement, surtout!

M. Daniel Sormanni (MCG). Ce sera très bref. Moi, je ne peux pas accepter qu'on accuse des conseillers municipaux de ne pas être passés par les associations. En ce qui les concerne, ils ont fait le jeu démocratique et ils ne se sont pas comportés comme M. Pagani, qui est allé chercher des signatures afin de déposer une liste de signatures pour le projet qu'il présente au Conseil municipal! Du point de vue éthique, c'est inadmissible! Vous êtes aussi citoyen, mais du point de vue éthique c'est inadmissible! (*Huées et applaudissements.*) Cela, je le condamne, parce que je trouve que ce n'est pas normal. Que vous plaidez votre projet ici, dans cette salle, c'est normal, mais aller récolter des signatures pour des gens qui veulent déposer une prise de position, ce n'était pas à vous de faire le travail. Vous êtes juge et partie! C'est un scandale démocratique et c'est de votre côté! (*Remarques.*) J'ai dit!

M. Stéphane Guex (HP). C'est une petite rectification de rien du tout, Monsieur le président... M. Pagani me tend une perche en prétendant que je n'ai pas dit qu'il confirmait qu'il n'y avait pas d'analyse systématique puisque, effectivement, les enregistrements le prouveront, j'ai cité M. Pagani stricto sensu en disant qu'il n'y a pas d'analyse systématique. J'ai bien dit ce qu'il prétend que je n'ai pas dit. Ça a l'air très compliqué comme ça, mais ça me tend une perche et me donne raison quand je dis qu'il noie tout ça sous un tissu de mots et qu'il joue sur les mots pour l'embrouille. Il nous enfume à coups d'arbres abattus; ça n'ira pas comme ça!

Le président. Et finalement Monsieur Carasso, avec plaisir...

M. Grégoire Carasso (S). Merci, Monsieur le président. Effectivement, si la nature ne peut pas mentir, vous n'avez rien de naturel, Monsieur le magistrat. (*Rires.*) C'est bien la moindre des choses! Quand vous nous dites, de manière éhontée, indécente, j'ai envie de dire, que votre proposition de compromis, avec la bienveillance du groupe socialiste, a recueilli une majorité dans ce municipal en janvier dernier, contestée par la voie la plus démocratique et légitime qui existe en Suisse, dans un contexte de référendum, c'est que vous avez la mémoire dramatiquement courte.

Vous avez mis en cause la position du Parti socialiste. Je me permets, en son nom, de rectifier deux points précis. La raison d'être de ce réaménagement, c'était votre coup de baguette magique, ce qui s'est révélé dans l'intervalle être de l'enfumage; c'était d'abandonner, sur le projet initial d'abattage de 168 arbres que vous avez porté, de la manière la plus crédible que quiconque, d'en laisser cent quatre sur l'avenue du Mail et de vous concentrer sur le solde, cinquante-quatre plus six à abattre avenue Henri-Dunant. Le gros œuvre, l'essentiel du chantier, c'est d'enlever des arbres, de creuser des trous profonds pour en replanter de nouveaux et, en surface, de réaménager.

Sur l'avenue du Mail, la proposition de compromis ne fait rien. Elle laisse donc le projet dans un ultime saucissonnage regrettable. Le groupe socialiste espère vivement que la population le rejettera le 27 novembre prochain en votant non. Vous abandonnez, vous saucissonnez une fois encore les travaux sur la plaine de Plainpalais; ayez au moins l'honnêteté de le dire, sinon je serai encore obligé d'aller ressortir vos propos, cette fois-ci du *Mémorial*, pour nous expliquer ce qui vous semblait être à l'époque une si bonne idée.

Deuxième raison d'être de ce compromis voté en janvier, et heureusement au final contesté par la population, c'est la question de la transplantation des arbres. Il n'y en a plus cinquante-quatre; d'ailleurs, dans la proposition soumise à la population, vous n'indiquez même pas qu'il y en avait six à abattre, parce que ce mot vous gêne trop, parce que vous cherchez trop l'enfumage, la confusion dans ce débat, où vous êtes passé en maître. Toujours est-il qu'une partie de ces 54 arbres n'est plus là, et que l'étude sur laquelle repose la faisabilité de la transplantation n'a pas été faite depuis la sécheresse de l'été 2015. Tous les services compétents, tous les experts, ceux avec lesquels vous travaillez, le reconnaissent.

Vous le dites même: si par chance – ou par malheur, pour vous donner l'avis du Parti socialiste – un oui sortait de la votation du 27 novembre, avant de commencer la transplantation, par quoi commenceriez-vous? Vous le disiez tout à l'heure: une étude. Ce que le Parti socialiste, les Verts et l'unanimité de ce Conseil municipal demandent, c'est que cette étude soit faite maintenant, pour que soit démontrée la réalité qui nous pend au nez, qui est visible sur la plaine: ces 54 arbres, dont il ne reste plus que trente-neuf, ne pourront, selon toute vraisemblance, pas être transplantés. Voilà la réalité. A côté de vous, M. Barazzone sourit; je pense qu'il sait très pertinemment ce que ça signifie, et j'en conclurai par là: le Parti socialiste appelle à rejeter ce compromis, dont les racines sont pourries, et à recommencer sur des bases saines le réaménagement complet de la plaine, sur une base scientifique, ce qui signifie, Monsieur le magistrat...

Motions: abattages et transplantations d'arbres sur la plaine de Plainpalais

Le président. Monsieur Carasso, si vous pouviez vous contenter de corriger les erreurs qui ont été dites, éventuellement, et ne pas en rajouter...

M. Grégoire Carasso. ... deux avis d'experts, sur une base transparente et sur une base participative. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci. Nous arrivons à la fin des prises de parole sur ces deux motions; je vous rappelle qu'elles étaient liées. Il n'y a pas eu d'amendement et il y a deux demandes de renvoi au Conseil administratif. Je vais donc faire voter l'une après l'autre chacune de ces motions, en commençant par la motion M-1254.

Mis aux voix, le renvoi au Conseil administratif de la motion M-1254 est accepté par 70 oui contre 3 non (1 abstention).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- un rapport complet de l'opération d'abattage des 27 et 28 octobre;
- des explications détaillées concernant l'autorisation d'abattage délivrée par la Direction générale de la nature et du paysage, assortie d'un délai de recours de trente jours, sur requête de la Ville de Genève;
- le détail de l'appel d'offres de l'accord intercantonal sur les marchés publics qui a abouti au mandat de l'entreprise zurichoïse et le coût total de l'opération;
- la rubrique budgétaire impactée par cette opération;
- de commander une deuxième expertise, indépendante, hors du canton de Genève, concernant les arbres de la plaine de Plainpalais.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Mis aux voix, le renvoi au Conseil administratif de la motion M-1253 est accepté par 71 oui contre 4 non.

Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de procéder à une évaluation sanitaire de tous les arbres devant être transplantés et des chances de succès de cette transplantation et de communiquer ces résultats publiquement dans les plus brefs délais, dans tous les cas avant la votation du 27 novembre 2016.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

5.a) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la ratification de la rémunération de la présidence et des membres de la Fondetec (D-24 A)¹.

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

La commission, sous la présidence de M. Jacques Pagan, a examiné le courrier de ratification du 11 février 2016 à propos de l'augmentation de la rémunération de la présidence et de celle des membres du conseil de fondation de la Fondetec lors de sa séance du 11 mai 2016.

La rapporteuse remercie M. Jorge Gajardo Muñoz pour ses excellentes notes de séance.

Préambule

Lors de la dernière audition de la Fondetec par la commission des finances, il avait été demandé à sa direction de développer un projet à la suite du transfert de la subvention de l'incubateur ESS Essaim. C'est pourquoi, avant de traiter spécifiquement de l'objet D-24, M. Jérôme Favoulet, directeur, M^{me} Anne-Marie

¹ «Mémorial 173^e année»: Proposition de ratification, 6024. «Mémorial 174^e année»: Motion d'ordonnancement, 2699.

Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

Gisler, présidente de la Fondetec en présence de M^{mes} Sandrine Salerno, conseillère administrative responsable du département des finances et du logement, Valentina Wenger, collaboratrice personnelle de la magistrate et Chiara Barberis, cheffe du Service Agenda 21 ont présenté cet élargissement des activités de la Fondetec. Comme cette présentation n'est pas liée à un objet revenant devant le plénum, il a semblé utile à la rapporteuse de mentionner ce moment d'information.

Séance du 11 mai 2016

Audition de M^{me} Anne-Marie Gisler et de M. Jérôme Favoulet, respectivement présidente du conseil et directeur de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec)

En 2015, le conseil de fondation, dans sa nouvelle composition, s'est penché sur la rémunération de la présidence et des membres du conseil. Les montants des jetons de présence ont été alignés sur ceux des autres commissions extraparlémentaires. En fait, pour mémoire, l'adossement des jetons à ceux des commissions extraparlémentaires avait été inscrit dans les statuts par crainte que les membres ne s'octroient des rémunérations excessives. Depuis 2011 le montant de ces jetons n'avait pas été adapté. Il s'agit ici d'une augmentation légitimée par cette simple mise à niveau.

M^{me} Anne-Marie Gisler précise effectivement que la première motivation est celle de niveler les rémunérations sur celles d'autres organes semblables mais que l'augmentation du nombre des séances du conseil est aussi une réalité. Elle ajoute que les membres du conseil ne sont plus défrayé-e-s depuis plusieurs années au nombre de dossiers étudiés et des heures de séances, mais seulement pour leur présence aux réunions: le conseil tient généralement 22 séances par an, dont les plus courtes durent de 18 h à 20 h 30 et les plus longues jusqu'à 23 h.

Condensé du courrier du 11 février 2016 pour mémoire

Les jetons de présence des membres du conseil s'élèveront dès le 1^{er} janvier 2016 à 110 francs au lieu de 100 et ceux de la présidence à 154 francs au lieu de 140.

Prise d'acte

Par 13 oui (1 UDC, 2 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 MCG, 2 DC, 1 LR) et 2 abstentions (2 LR), la commission prend acte du rapport D-24 à la majorité.

5.b) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de délibération du 21 janvier 2015 de MM. Daniel Sormanni, Pascal Spuhler et Carlos Medeiros: «Ouverture d'un crédit de 20 millions de francs destiné à financer le capital de dotation de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec)» (PRD-96 A)¹.

Rapport de M. Simon Brandt.

La commission des finances s'est réunie sur cet objet le mardi 12 avril sous la présidence de M. Jacques Pagan ainsi que le mercredi 15 juin 2016 sous celle de M. Daniel Sormanni.

Les notes de séance ont été prises par MM. Nicolas Rey et Jorge Gajardo Muñoz, que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

Rappel du projet de délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 20 000 000 de francs destiné à financer le capital de dotation de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève à concurrence de 20 000 000 de francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2026.

¹ «Mémorial 173^e année»: Développé, 5697. «Mémorial 174^e année»: Motion d'ordonnancement, 2699.

Séance du 12 avril 2016*Audition de M. Daniel Sormanni, auteur de la proposition*

En préambule, M. Sormanni rappelle la situation financière difficile de la Fondetec depuis janvier 2015. La somme de 20 000 000 de francs correspond à la dotation initiale de la fondation, dont il salue le travail effectué jusqu'à présent. Il insiste sur la nécessité d'aller vite car la fin de l'année en cours représente la dernière échéance à laquelle, si la fondation ne dispose pas de fonds supplémentaires, elle se retrouvera dans l'incapacité d'assurer des missions supplémentaires et réduira son activité à la gestion de dossier avec un personnel réduit.

Le président demande pourquoi il n'y a pas eu d'initiative de la Fondetec ou directement de la conseillère administrative en charge, M^{me} Salerno.

M. Sormanni confirme que rien n'a été fait et il le déplore.

Une commissaire intervient en rappelant que le projet de budget de fonctionnement 2016 de la Fondetec fait état d'un déficit important d'un montant de 1 200 000 francs. Elle déclare néanmoins que ce projet de délibération est plein de bon sens. Elle se demande qui est membre du conseil de fondation et en même temps du Conseil municipal.

M. Sormanni répond qu'il n'y a que M. Leisi (MCG) qui est à la fois membre du Conseil municipal et du conseil de fondation de la Fondetec.

La commissaire déclare qu'elle trouve étrange que les personnes à la fois membres du Conseil municipal et de la Fondetec n'aient pas été intégrées à la rédaction du projet de délibération. Elle estime que cela aurait été judicieux.

M. Sormanni déclare qu'en tant que membre fondateur de la Fondetec, il sait très bien de quoi il parle.

Une autre commissaire se demande également pourquoi ce n'est pas la magistrate en charge qui effectue la demande contenue dans ce projet de délibération.

Afin d'approfondir la question, la commission vote à l'unanimité l'audition de la Fondetec ainsi que de la conseillère administrative Sandrine Salerno.

Séance du 15 juin 2016*Audition de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative en charge du département des finances et du logement, accompagnée de M. Jérôme Favoulet, directeur de la Fondetec, de M^{me} Chiara Barberis, cheffe du Service Agenda 21, et de M^{me} Valentina Wenger, conseillère personnelle*

En ouverture, M^{me} Salerno rappelle que le Conseil municipal a voté en 2010 une dotation de 10 millions de francs en faveur de la Fondetec, qui ont été versés par tranches pendant la période 2011-2015. La fondation vit actuellement sur

Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

ses réserves, mais n'aura plus les moyens de continuer son activité en 2017. D'où la nécessité de statuer sur une nouvelle dotation. Elle rappelle que la Fondetec a été fondée en 1997. Depuis presque vingt ans, dans un contexte économique morose, elle porte avec efficacité la politique de promotion économique de la Ville de Genève. La Fondetec s'est imposée comme une articulation complémentaire et nécessaire vis-à-vis de la politique de promotion économique du Canton. La Fondetec a été approchée par la commune de Vernier, et d'autres communes, telles que Lancy, Onex, Carouge et Meyrin, qui participent à une réflexion au sein de l'Union des villes genevoises sur la promotion économique des communes. Elle rappelle que Meyrin dispose elle-même d'un outil de promotion orienté sur sa propre zone industrielle. M^{me} Salerno rapporte que le Conseil administratif travaillait avec la Fondetec au dépôt d'une proposition en vue d'une nouvelle dotation, au moment où il a été pris de vitesse par M. Sormanni et les autres signataires du projet de délibération PRD-96. Pour gagner du temps, l'exécutif a donc décidé d'interrompre sa démarche et de se greffer sur ce texte. Le Conseil administratif propose cependant quelques amendements au projet de délibération original.

A l'article premier, il est proposé d'augmenter le capital de dotation de 20 à 25 millions de francs, pour une période de dix ans. Le Conseil administratif est d'avis qu'ainsi la Fondetec pourra bénéficier d'un financement sûr pendant une longue période, et mener son activité de manière stable, à l'abri des aléas du débat politique. Le Conseil administratif propose ensuite deux nouveaux dispositifs à la suite de l'article premier. Le nouvel article 2 fixe le mécanisme du lien financier entre le Conseil administratif et la fondation. Le Conseil administratif propose de verser la somme par tranches annuelles de 2,5 millions sur une période de dix ans, suivant les besoins de la fondation, avec une volonté de décaisser à flux tendu, sans forcer la fondation à thésauriser, comme cela est le cas actuellement. Le Conseil municipal pourra ainsi exercer son rôle de contrôle et de surveillance dans le cadre du budget et des comptes. Le nouvel article 3 fixe à la fondation l'objectif d'étendre son activité traditionnelle en direction des activités artisanales et industrielles. Elle rappelle à ce propos une précédente audition de la Fondetec par la commission de l'aménagement et de l'environnement (CAE), dans le cadre de l'étude d'une motion sur le tissu artisanal et industriel dans certains quartiers urbains.

L'amendement des deux nouveaux dispositifs est ainsi libellé:

Art. 2. (nouveau) – Le Conseil administratif est autorisé à libérer ce montant en tranches annuelles à compter de l'année 2017 sur une période de dix ans, Pour le versement de chaque tranche, la fondation devra soumettre une demande spécifique au Conseil administratif comprenant une description détaillée de sa situation financière qui comprendra au minimum des états financiers intermédiaires ou finaux et un rapport de trésorerie. Les montants seront définis en fonction des besoins spécifiques de la fondation.

Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

Art. 3. (nouveau) – Toute dotation à la fondation est subordonnée à l’engagement de celle-ci de l’affecter à la réalisation de ses buts définis à l’article 3 de ses statuts, en particulier par le biais de l’augmentation des prêts octroyés, de la poursuite de son activité d’hébergement d’entreprises, et de la mise sur pied d’une pépinière pour l’incubation d’entreprises dans le secteur de l’artisanat et de la petite industrie.

M. Favoulet distribue aux membres de la commission un dossier contenant trois documents: le rapport 2015 de la Fondetec, qui vient de sortir; un tableau des entreprises financées et hébergées par la fondation d’après les statistiques AVS entre 2007 et 2015; un exposé sur le fonctionnement de la Fondetec (voir annexes).

Commentant le diaporama consacré à l’activité 2015, M. Favoulet a constaté l’augmentation des nouvelles demandes de crédits, qui se concentrent surtout pendant le premier semestre 2015, à la suite de l’abandon du taux plancher qui a entraîné le renforcement du franc suisse par rapport à l’euro. Il note que la masse salariale des entreprises financées ou hébergées a baissé de 115 000 francs, baisse qu’il attribue à la tension économique, notamment dans le commerce, où les patrons tendent à sacrifier leur propre salaire. Il rappelle que le commerce est l’un des secteurs où les rétributions sont les plus basses. Il invite les commissaires à apprécier le chiffre d’affaires et le résultat 2015 de la Fondetec par rapport à la moyenne depuis 2011, avant l’abandon du taux plancher, et à l’année 2014, qui a été excellente (page 1).

M. Favoulet expose ensuite l’usage de la dernière dotation accordée par la Ville, pendant les années 2011-2015. Sur cette période le volume des crédits a augmenté à près de 2,5 millions, et les coûts à 7 millions de francs, dont 4 millions de salaires versés par les entreprises à leurs employés. Il attire l’attention sur l’effet de levier qui montre qu’un franc perdu par la Fondetec vaut 12 francs en salaire. Avec une taxation à 15%, les collectivités reçoivent 1,80 franc en impôts, sans compter la TVA (page 3). Il commente la baisse du nombre d’entreprises hébergées par la fondation, qui sont toutefois plus grandes. Il relève ainsi l’augmentation significative des entreprises de plus de 10 et 20 employés. Contrairement aux entreprises de moins de deux employés, qui sont indicatrices d’une situation difficile, les entreprises avec plus d’employés ont davantage d’autonomie et présentent de meilleures perspectives de pérennité. Il souligne que les statistiques sur la taille des entreprises Fondetec sont, en général, meilleures que les moyennes suisses (image 4). Pour 2016, M. Favoulet note une tendance forte aux demandes de crédit provenant notamment des milieux universitaires. Il a déjà eu l’occasion de signaler que la Fondetec a été approchée récemment, plus souvent, par les associations d’étudiants (page 5). S’agissant des perspectives à plus long terme, M. Favoulet relève la pression du franc fort, avec des prix de revient qui rendent la vie difficile aux petites entreprises. Il note que les prix des produits importés baissent de 20-25% alors que les produits suisses sont situés 40-45% au-dessus des prix pratiqués sur les plates-formes électroniques.

Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

M. Favoulet relève aussi les mutations des modes de consommation, et le défi de l'e-commerce dans les biens et services. Il évoque l'ubérisation des services, une tendance qui comporte des avantages pour les consommateurs mais aussi des désavantages (pages 5-6). Enfin, il expose les enjeux de l'industrie connectée, ou «industrie 4.0», un secteur favorisé par l'interconnectivité dans les commandes et dans la production. On observe qu'il y a moins d'intervention humaine dans la chaîne commerciale, donc moins d'emplois. Des études menées à Londres et en France montrent que sur 10 emplois perdus, seuls neuf nouveaux emplois sont créés. Dans ce secteur, on produit en petite quantité, dans des petites entreprises artisanales, souvent dans les villes (page 7).

Un commissaire est d'avis qu'une dotation de 20 millions est déjà assez confortable. Pourquoi proposer un nouveau montant de 25 millions? A l'appui de son point de vue, il note que la statistique des résultats annuels depuis une dizaine d'années montre que la Fondetec s'en sort avec 1 ou 1,5 million de francs. Il se demande si le développement de la fondation doit forcément sous-tendre de doubler les coûts de son fonctionnement.

M^{me} Salerno répond que l'augmentation de la dotation n'est pas seulement liée au fonctionnement. Elle doit permettre à la Fondetec de poursuivre son essor, de mettre à disposition des locaux, de développer l'incubation, de diversifier ses secteurs économiques.

M. Favoulet confirme que les pertes de la ligne du «Résultat annuel» devraient se maintenir dans la moyenne statistique; par contre, il faut ajouter l'augmentation du volume des crédits, soit 500 000 francs de plus qu'il faut décaisser chaque année, en plus du million et demi de la dotation, ce qui est supérieur aux remboursements encaissés. Sur la période 2011-15, la dotation de 10 millions a été utilisée dans le fonctionnement (7 millions), mais aussi dans les crédits (2,5 millions), qui s'ajoutent au montant de la perte, mais figurent dans les actifs. Le montant du résultat annuel tient compte des amortissements remboursables, mais pas de l'augmentation du volume des crédits. Sur dix ans, le volume des crédits augmentera de 5 millions, qui figureront au bilan, et le fonctionnement de la fondation se montera à 15 millions. Il restera alors une réserve de projet de 5 millions, qui permettra aux projets de se réaliser sans être affectés par les délais de processus.

Le commissaire souhaiterait visualiser dans un tableau les positions aux bilans du volume des crédits, en regard des pertes sur la dotation. Il conteste surtout la méthode d'alimenter la Fondetec avec des crédits d'investissement. Il ne comprend pas pourquoi il faudrait financer la fondation en creusant la dette. A son avis, la dotation n'est pas un actif; elle devrait ressortir à une ligne au budget de fonctionnement, et faire l'objet d'arbitrages avec d'autres fondations.

M^{me} Salerno estime que le Conseil municipal a pris une décision judicieuse, dans le passé, en votant une dotation et un décaissement par tranches pério-

Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

diques, ce qui assure à la Fondetec une certaine capacité d'anticipation. Certes, le mécanisme souhaité ici est techniquement possible, mais dans le budget de fonctionnement, la ligne dédiée à la Fondetec serait exposée aux aléas politiques, aux désaccords et aux réductions de montants, et son conseil de fondation aurait moins d'assurance dans son pilotage. La fondation, tout comme les entreprises, a besoin de prévisibilité dans son activité de promotion économique et de soutien à la création d'emplois.

Une commissaire demande si, dans le cadre de la réflexion sur la mutation du commerce numérique, des pistes sont explorées sur les salaires. On peut supposer que les rémunérations vont changer. Elle souhaiterait aussi savoir comment s'articulent les enjeux du développement durable avec les mutations du commerce numérique.

M. Favoulet répond que la Fondetec n'a pas les moyens d'étudier cela. Par contre, il se souvient d'une conférence, il y a trois-quatre ans, à la Maison de la paix, où on prévoyait une explosion des emplois indépendants avec des salaires à 30 000 francs par an.

M^{me} Barberis rapporte que dans le cadre de la stratégie numérique de la Confédération, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a été mandaté pour mesurer les effets de l'ubérisation de l'économie. Les résultats de l'étude sont attendus dans un an. Sur la seconde question, M^{me} Barberis répond que la question est en tous cas ouvertement posée dans le cadre de la stratégie fédérale sur le développement durable. La dématérialisation des échanges a certainement des effets positifs, mais les effets négatifs sur l'emploi et d'autres domaines devraient être contre-balancés. On sait encore peu de choses sur le rapport coût/bénéfice de ces mutations, mais plusieurs études concordent effectivement sur la tendance au travail indépendant.

Un commissaire souhaiterait savoir où sont passés les 10 millions de la dotation de 2010.

M. Favoulet répond qu'il y a deux réponses possibles. Du point de vue des investissements, il y a 9,5 millions comptabilisés en actifs. Du point de vue des coûts, 7 millions ont été perdus dans le fonctionnement, ainsi qu'une partie de la réserve de 500 000 francs, qui a été engagée, en 2016, dans le fonctionnement.

Un commissaire souhaiterait savoir quelles sont les sources de revenus de la Fondetec qui participent à son autofinancement. Sur la base du tableau statistique présenté ce soir, il demande aussi s'il est possible de distinguer, dans le «nombre d'emplois», les postes créés en 2015, et les postes maintenus depuis que la fondation a pris en charge les jeunes projets et les incubations.

M. Favoulet répond que les revenus, obtenus principalement dans les activités de conseil et l'hébergement, représentent 30% du total du budget de la fondation. Sur la seconde question, il explique que cette comptabilité n'est pas tenue actuel-

Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

lement. Cela pourrait être fait, en suivant le parcours de chaque poste créé sur le temps où les entreprises sont sous l'aile de la Fondetec.

Une autre commissaire rapporte que la Suisse est l'un des pays européens où les consommateurs recourent le moins au commerce en ligne. Elle a aussi l'impression que l'emploi dans le secteur de l'économie numérique requiert surtout des mathématiciens qui manient les algorithmes. Elle relève que l'économie numérique est aussi largement délocalisée, ce qui signifie que les emplois dans ce secteur ne sont pas forcément créés en Suisse. Elle se demande si les politiques éducatives sont vraiment adaptées pour répondre à ces défis, qui plus est dans un horizon court, d'ici à 2030.

M. Favoulet se dit plus optimiste. Il est d'avis que les grandes écoles suisses proposent des filières intéressantes dans ces domaines, y compris dans la création d'algorithmes. Il reste qu'il y a d'autres métiers dont a besoin l'économie numérique: la communication, le référencement, le droit. Il serait prêt à parier qu'Uber crée beaucoup d'emplois dans le domaine légal.

Un commissaire souhaite savoir si, suite au référendum du 5 juin, la subvention retirée à l'incubateur ESS Essaim va quand même être intégrée dans les comptes de la Fondetec. Il se pose aussi la question du taux des crédits attribués.

M^{me} Salerno répond qu'elle a interrogé le Conseil d'Etat avant le 5 juin, qui a souligné que la subvention à Essaim n'est pas concernée par le référendum. Elle rappelle en outre que la fondation et la direction du département des finances et du logement (DFL) ont été auditionnées sur le projet d'intégration de certaines activités d'Essaim dans la Fondetec. Une audition devant cette commission doit aussi être consacrée prochainement à l'incubateur Essaim, avec le rapport d'évaluation prévu dans la convention avec la Ville. Le document devrait être finalisé à la fin du mois de juin. Elle rappelle cependant que l'incubation d'entreprises dans le secteur de l'artisanat et de la petite entreprise, dont il est fait mention dans l'amendement au projet de délibération PRD-96, n'a pas de rapport avec l'incubateur ESS.

Sur la question du taux des crédits Fondetec, M. Favoulet rappelle que la fondation accorde des crédits à 5% d'intérêt, à des projets que les banques refusent. En 2015, 90% des crédits accordés par la Fondetec étaient de moins de 100 000 francs, des montants qui n'intéressent pas les banques. Pour les entreprises qui font appel à des dons ou des subventions, la Fondetec met en place des partenariats avec des plates-formes de crowdfunding.

Une autre commissaire demande si la Fondetec dispose d'un outil permettant de mesurer le *success rate* (taux de succès) des entreprises après leur sortie du giron de la fondation.

M. Favoulet répond qu'à l'inverse, la Fondetec mesure le taux d'échec. Il y a, en effet, 10% des entreprises aidées qui ne parviennent pas à rembourser les

Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

crédits. Par la suite, il est difficile de demander à des entreprises qui ont quitté la Fondetec de continuer à fournir des données à la fondation. Il est vrai qu'elles sont redevables à la fondation, mais il est vrai aussi que les entrepreneurs ont pris des risques personnels en s'engageant, et qu'ils ont remboursé pendant cinq ans des crédits à un taux élevé par rapport au marché.

Il rappelle que la Fondetec commence depuis peu à développer les activités de conseil et d'accompagnement, qui donnent une impression de plus-value aux entreprises qui en bénéficient. En outre, ce n'est que depuis la période 2010-2015 que la Fondetec accompagne la création d'entreprises qui parviennent à grandir.

La commissaire aimerait savoir combien d'entreprises reviennent demander un crédit à la Fondetec après en être sorties. Elle demande aussi si la Fondetec est invitée à faire des modules d'enseignement.

M. Favoulet répond que ce genre de situation est très exceptionnel. Le but de la Fondetec est d'aider des entreprises à grandir jusqu'à remplir les critères pour obtenir un crédit bancaire, ou assurer leur autofinancement. La fondation peut aussi, dans certains cas, saucissonner les crédits sur plusieurs tranches, avec une évaluation à mi-chemin; elle peut aussi entrer en matière sur un projet qui prend plus d'importance que prévu. En revanche, si l'entreprise n'a pas réussi à voler de ses propres ailes, l'équipe de la fondation serait plutôt tentée de la dissuader de poursuivre.

Sur la question des modules, M. Favoulet répond que la fondation participe au développement d'une formation courte, en partenariat avec la Fédération des entreprises romandes (FER Genève), et d'un certificat d'études avancées en entrepreneuriat, avec la Haute école spécialisée (HES), qui va débiter bientôt. Il avait lui-même pris l'initiative de lancer les premières discussions à ce sujet, il y a trois ans. Il semblerait que d'autres cantons romands s'y intéressent également.

Un autre commissaire demande des précisions sur le libellé de la proposition.

M^{me} Salerno précise que le libellé de l'article 3 de l'amendement au projet de délibération PRD-96 répond à des dispositions légales ordinaires.

Une commissaire demande si la Fondetec encourage ou décourage les aspirants entrepreneurs sur certains domaines économiques.

M. Favoulet répond d'abord que la création d'entreprise en solo ne se fait plus. Une entreprise qui se lance sans partenariat avec d'autres entreprises n'a presque aucune chance. Désormais, il importe de se fédérer et de travailler ensemble. En ce qui concerne certains domaines, le problème vient davantage du fait que certaines personnes songent à se convertir dans la restauration ou à ouvrir un salon de coiffure sans aucune expérience préalable, alors que ce sont des secteurs très concurrentiels, où il importe d'innover et de se distinguer.

Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

Le président relève que la magistrate justifie ses amendements par la nécessité de soutenir l'activité de la Fondetec dans un contexte de forte pression économique. Il a pourtant l'impression que les amendements reproduisent le système actuel, sans fournir davantage de ressources. Ne faudrait-il pas donner plus pour permettre à la Fondetec de faire encore plus? Il rappelle que sa proposition visait à verser la dotation par tranches de 4 millions, pendant cinq ans. Il estime qu'alors que les petites et moyennes entreprises (PME) souffrent terriblement, il importe de booster l'outil de la Fondetec. Il a aussi l'impression que l'article 2 (nouveau) est tortueux et décourageant.

M^{me} Salerno répond que le montant de 25 millions a été négocié avec la Fondetec. Le but est de répondre à ses besoins tels que définis actuellement, en tenant compte de ses capacités. Il est vrai que l'activité de la Fondetec prend de l'ampleur, mais à un rythme raisonnable.

M. Favoulet confirme que le montant de la dotation, avec un volume de crédits de 5 millions sur dix ans, correspond à la vision que lui et son équipe se font de l'avenir. Il n'a pas l'impression qu'il faut s'attendre à un raz-de-marée de demandes de crédits, mais si cela devait arriver, ou si la situation économique changeait dans un sens inattendu, bien entendu, il consulterait et solliciterait la Ville. Pour lui, 25 millions, c'est réaliste. En revanche, il n'est pas en mesure de gérer une croissance trop rapide. M^{me} Salerno souligne encore que le montant négocié est raisonnable financièrement, maîtrisable pour permettre à la Fondetec de fournir des prestations de qualité, et cela correspond aussi à la taille du territoire de la commune. Il est vrai que le système actuel du versement de la dotation est compliqué et trop dépendant du rythme politique, c'est pourquoi elle propose de le changer, aussi pour répondre aux remarques provenant des commissaires sur le circuit du prêt.

Un commissaire approuve que le Conseil administratif se charge de faire la banque plutôt que de décaisser chaque année un montant fixe. Il formule à nouveau sa demande de compléter le tableau fourni ce soir, avec l'utilisation de la trésorerie entre 2007 et 2015, en ajoutant une ligne sur l'évolution de l'actif net, c'est-à-dire l'évolution des crédits octroyés.

Un commissaire souhaiterait savoir ce que cela impliquerait pour la Fondetec de gérer des enveloppes de 4 millions par an.

M^{me} Salerno répond que ce qui est en jeu est la capacité de la fondation à délier des prestations qui s'étendent et se diversifient progressivement, en maintenant un certain niveau de qualité, et qui font sens auprès des partenaires.

M. Favoulet fait observer que la Fondetec travaille sur des durées longues, à développer l'accompagnement et le coaching, à lancer des projets, dans un délai de deux à trois ans, sur l'artisanat industriel. Une injection trop forte, d'un coup,

Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

ne pourrait pas être absorbée par l'équipe actuelle. De son point de vue, la question des 4 millions pose la question de leur nécessité.

Le président suggère que la Fondetec développe les crédits par rapport au franc fort, comme le fait déjà la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), mais dans une perspective de complémentarité.

Un commissaire demande s'il conviendrait de modifier la convention entre la Ville et la Fondetec du 30 août 2011. Il souhaiterait aussi recevoir cette dernière.

M^{me} Salerno répond qu'elle sera modifiée en rapport avec l'article 2 (nouveau) du projet de délibération.

Discussion et prises de position

Alors que cela n'était pas prévu à l'ordre du jour, une majorité de la commission a souhaité voter ce projet de délibération dans la foulée de l'audition, pour permettre une libération plus rapide des fonds en cas de vote positif. Cette modification de l'ordre du jour a été approuvée par 10 oui (2 EàG, 1 Ve, 4 S, 2 MCG, 1 UDC) contre 2 non (PLR) et 3 abstentions (2 DC, 1 LR).

Un commissaire du Parti libéral-radical regrette cette modification de l'ordre du jour. Il rappelle qu'il a demandé des compléments d'information. Avant de voter sur le montant du capital de dotation, il veut savoir sur quoi a fonctionné la Fondetec au cours des dix dernières années. Le projet de délibération PRD-96 propose 20 millions, la magistrate en propose 25. Pour sa part, il est d'avis que 15 seraient suffisants et proposera un amendement à cet effet. Il refuse de voter une ligne de crédit en blanc. Il s'opposera donc à cette proposition sachant que son parti n'a pas encore formellement arrêté sa décision sur cet objet, faute d'avoir eu le temps de prendre connaissance des documents distribués ce soir.

Le président rappelle qu'il avait proposé 20 millions sur cinq ans, c'est bien plus que la proposition de 25 millions sur dix ans.

Un commissaire du Parti socialiste fait observer que l'article 2 de l'amendement précise: «Les montants seront définis en fonction des besoins spécifiques de la fondation.» Il est donc incorrect de parler de chèque en blanc.

Le président fait observer que le capital de dotation est seulement un plafond.

Vote final

Un commissaire du Parti libéral-radical propose d'amender l'article premier et de fixer le capital de dotation de la Fondetec à 15 millions de francs. Cet amendement est rejeté par 12 non (2 EàG, 1 Ve, 4 S, 2 MCG, 2 DC, 1 UDC) contre 1 oui (LR) et 2 abstentions (LR).

Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

Le président soumet à l'approbation de la commission des finances l'amendement du Conseil administratif ajoutant deux nouveaux articles dans la proposition. Cet amendement est accepté par 14 oui (2 EàG, 1 Ve, 4 S, 2 MCG, 2 DC, 2 LR, 1 UDC) contre 1 non (LR).

Le président passe alors au vote sur le projet de délibération PRD-96 ainsi amendé. Ce dernier est approuvé par 12 oui (2 EàG, 1 Ve, 4 S, 2 MCG, 2 DC, 1 UDC) contre 1 non (LR) et 2 abstentions (LR).

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 20 000 000 de francs destiné à financer le capital de dotation de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève.

Art. 2. – Le Conseil administratif est autorisé à libérer ce montant en tranches annuelles à compter de l'année 2017 sur une période de dix ans. Pour le versement de chaque tranche, la fondation devra soumettre une demande spécifique au Conseil administratif comprenant une description détaillée de sa situation financière qui comprendra au minimum des états financiers intermédiaires ou finaux et un rapport de trésorerie. Les montants seront définis en fonction des besoins spécifiques de la fondation.

Art. 3. – Toute dotation à la fondation est subordonnée à l'engagement de celle-ci de l'affecter à la réalisation de ses buts définis à l'article 3 de ses statuts, en particulier par le biais de l'augmentation des prêts octroyés, de la poursuite de son activité d'hébergement d'entreprises, et de la mise sur pied d'une pépinière pour l'incubation d'entreprises dans le secteur de l'artisanat et de la petite industrie.

Art. 4. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève à concurrence de 20 000 000 de francs.

Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

Art. 5. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2026.

Annexes:

- présentation des activités de la Fondetec
- tableau des entreprises financées et hébergées par la fondation d'après les statistiques AVS entre 2007 et 2015
- convention de financement 2011-2014
- rapport d'activité 2015 de la Fondetec¹

¹ Mémorial, 1086.

Présentation Une nouvelle capitalisation

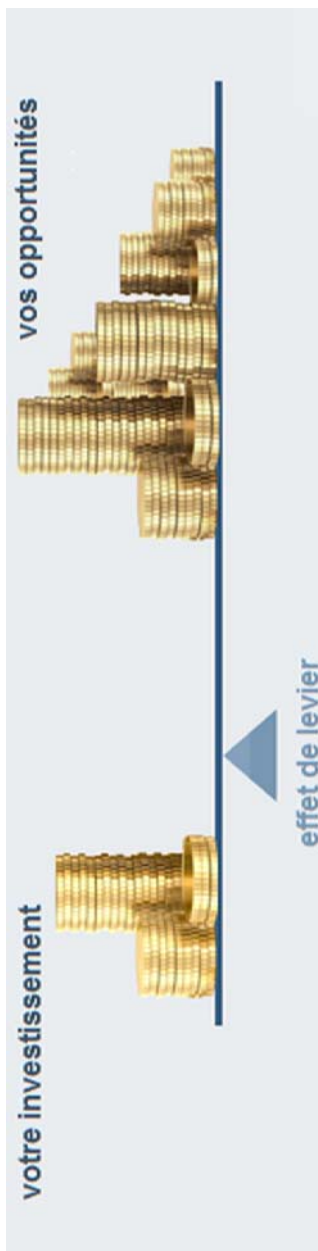




	2015	2014	Moy. 11-15
Nouvelles demandes de crédit	74	61	59.6
Décisions positives	30	24	25.8
Total des montants accordés	2'912'000	2'796'200	2'627'292
Nombre d'entreprises financées	104	88	86
Taux d'occupation hébergement	73 %	54%	45%
Nombre d'ent. hébergées (au 31/12)	12	14	8
Masse salariale totale (ent. financées ou hébergées)	18'633'208	18'749'702	16'882'401
Chiffre d'affaires total (ent. financées ou hébergées)	Pas encore disponible	51'475'062	39'698'698
Résultat annuel de la fondation	(1'445'689)	(1'267'359)	(1'403'350)

Les résultats 2015

	2015	2014	Moyenne 2011-2015
Résultat de fonctionnement	-1'179'871	-1'160'977	-1'112'197
Résultat de l'activité de soutien	-74'588	39'551	-124'699
Résultat de l'activité pépinière	-224'356	-246'839	-204'431
Résultat financier	33'126	100'905	37'976
Résultat de l'entreprise	-1'445'689	-1'267'359	-1'403'350



2011-2015 : Optimisation

	2015	2010	Total 2011-2015
Versement par la Ville	1'250'000	0	10'000'000
Variation des crédits en-cours	332'886	-295'670	2'498'366
Coût annuel (résultat)	1'445'689	1'387'973	7'016'752
Nombre nouveaux dossiers	74	45	298
Taux d'auto-financement	28%	15%	23%
Nombre d'emplois (ETP)	304	137	1'326
Total salaires versés	18'633'207	7'785'842	84'739'047
Coût par emploi (ETP)	4'868	10'250	
Effet de levier (salaires/coût)	x12.8	x5.6	x12
Imposition s/revenu (si 15%) /Coût	x1.9	x0.8	x1.8

	Moyenne Suisse (12)	2015	2010	Evolution 2010-15
Moins de 2 emplois	48%	26%	27%	-4%
de 2 à 9 emplois	41%	50%	63%	-21%
De 10 à 19 emplois	6%	17%	6%	183%
De 20 à 100 emplois	4%	7%	4%	75%
Nombre d'entreprises	553189	69	48	40%
Total salaires		16'629'954	7'810'647	113%
Nombre moyen de salariés	4.4	6.42	5.13	25%

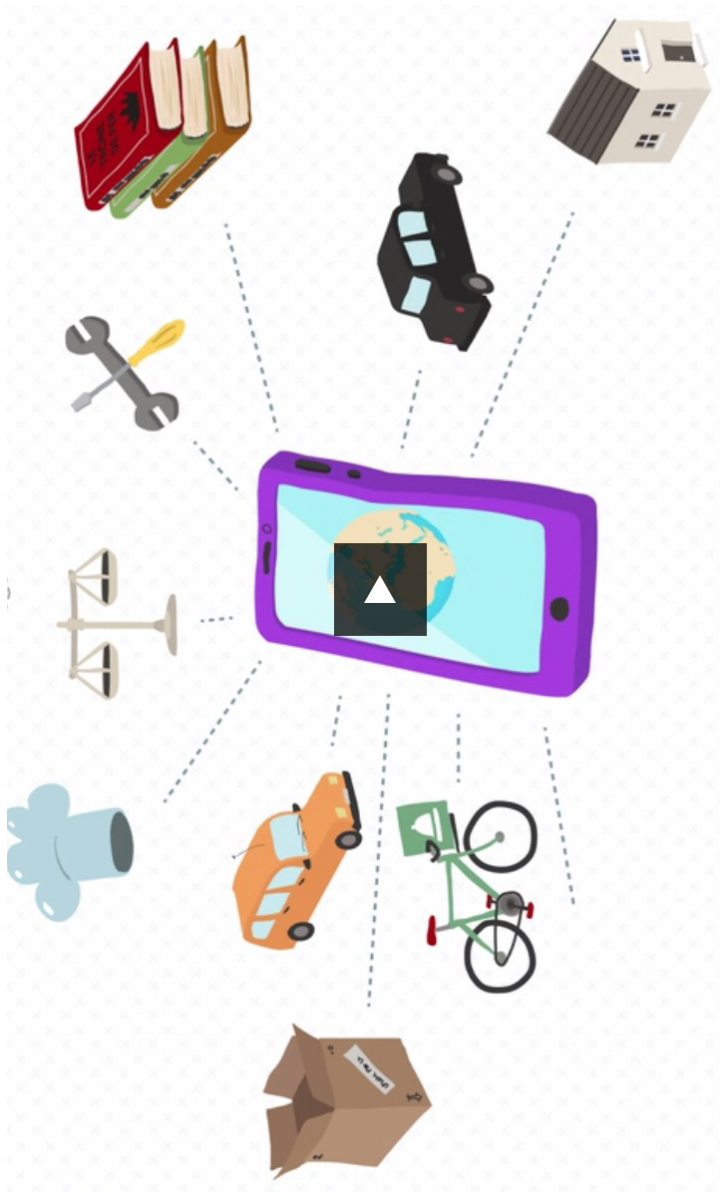


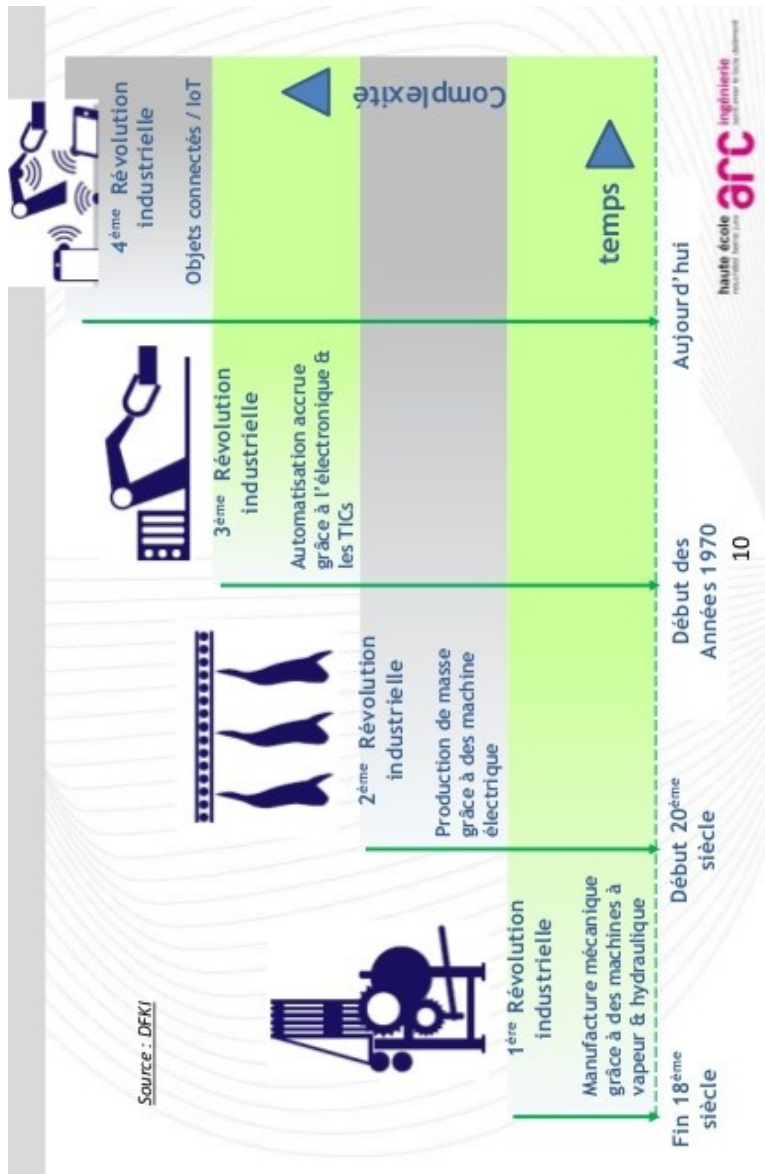
	2016 (31/05)	2015 (31/5)	2014 (31/5)
Nouvelles demandes de crédit	39	31	21
Décisions prises	35	22	19
dont décisions positives	16	13	10
Total des montants accordés	1'712'800	1'855'000	1'425'000
Nombre d'entreprises hébergées	13	12	8
Taux d'occupation (places de travail)	86 %	80 %	35%



Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec









Parce que les PME de la Ville de Genève
créent et maintiennent des emplois,

Fondetec les soutient par des prêts
financiers ou la location de bureaux
à des conditions préférentielles.

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2016 (soir) Ratification de la rémunération de la présidence et des membres et crédit de dotation de la Fondetec

2909

Résultats selon les statistiques AVS des entreprises financées et hébergées par la Fondetec

	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	Moy.11-15	Moy. 07-10	Evolution
Total des charges (hors charges financières)	2'052'873	1'888'945	1'949'638	1'753'090	1'774'322	1'657'800	1'197'431	1'275'467	1'213'172	1'883'774	1'335'968	41%
Total des produits (hors produits financiers)	574'058	520'680	387'032	454'638	275'830	255'101	287'437	285'634	248'235	442'447	269'102	64%
Résultat annuel	-1'445'689	-1'267'359	-1'535'362	-1'270'078	-1'498'264	-1'387'973	-298'863	-2'228'536	-1'207'133	-1'403'350	-1'280'626	10%
Résultat annuel (hors résultat financier)	-1'478'815	-1'368'265	-1'562'607	-1'298'453	-1'498'493	-1'402'699	-909'994	-989'832	-964'937	-1'441'326	-1'065'866	35%
Part d'autofinancement (hors rés. financier)	0.28	0.28	0.20	0.26	0.16	0.15	0.24	0.22	0.20	0.23	0.21	14%
Ressources humaines (en ETP)	7.50	8.00	6.90	7.75	7.25	6.75	6.30	6.30	5.00	7.48	6.09	23%
Nombre de nouvelles demandes (crédit)	74	61	65	53	45	45	56	52	49	60	51	18%
Résultat annuel (hors RF) / Nouv. ddes	-19'984	-22'431	-24'040	-24'499	-33'300	-31'171	-16'750	-19'035	-19'693	-24'183	-21'126	14%
Entreprises et projets suivis (crédit+locaux)	152	124	111	95	92	94	90	91	82	115	89	29%
Résultat annuel (hors RF) / dossiers suivis	-9'729	-11'034	-14'078	-13'668	-16'288	-14'922	-10'111	-10'877	-11'768	-12'555	-11'954	5%
Nombre d'emplois	621	518	504	464	444	241	171			510	206	148%
Résultat annuel (hors RF) / emplois	-2'381	-2'641	-3'100	-2'798	-3'375	-5'820	-5'322			-2'825	-5'571	-49%
Nombre d'ETP	304	289	277	253	207	137	101			266	119	124%
Résultat annuel (hors RF) / ETP	-4'868	-4'734	-5'635	-5'128	-7'225	-10'250	-9'022			-5'416	-9'636	-44%
Total salaires	18'533'207	18'749'702	17'793'576	16'461'623	13'100'339	7'785'842	6'155'149			16'947'809	6'970'495	143%
Total salaires / Résultat annuel (hors RF)	12.6	13.7	11.4	12.7	8.7	5.6	6.8			11.8	6.2	92%
Taxation estimée / salaires (à 15%)	2'794'981	2'812'455	2'669'036	2'469'243	1'965'141	1'167'876	923'722			2'542'171	1'045'574	143%
Taxation estimée / résultat annuel (hors RF)	1.9	2.1	1.7	1.9	1.3	0.8	1.0			1.8	0.9	91%
Salaires moyen / ETP (CHF)	61'153	64'786	64'237	65'026	63'179	57'311	55'147			63'676	56'729	13%

Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	Total 2011 - 2015	Moyenne 2011-2015
Versements Ville de Genève	1'250'000	2'500'000	2'500'000	1'250'000	2'500'000	0	0	0	0	10'000'000	2'000'000
Total des charges (hors charges financières)	2'052'873	1'888'945	1'949'638	1'753'090	1'774'322	1'657'800	1'197'431	1'275'467	1'213'172	9'418'868	1'883'774
Total des produits (hors produits financiers)	574'058	520'680	387'032	454'638	275'830	255'101	287'437	285'634	248'235	2'212'237	442'447
Résultat annuel	-1'445'689	-1'267'359	-1'535'362	-1'270'078	-1'498'264	-1'387'973	-298'863	-2'228'536	-1'207'133	-7'016'752	-1'403'350
Résultat annuel (hors résultat fin. & amort.)	-1'379'583	-1'275'479	-1'483'643	-1'242'217	-1'482'761	-1'390'560	-900'889	-981'776	-958'577	-6'863'682	-1'372'736
Variation crédits en cours (débiteurs bruts)	332'886	1'190'733	24'061	-174'367	1'125'053	-295'670	-130'069	-239'099	-288'443	2'498'366	499'673
Investissements	38'635	73'546	59'525	241'230	327'722	16'980	5'714	20'514	3'167	787'033	87'448
Besoin de liquidités (hors résultat financier)	1'751'104	2'539'758	1'567'229	1'309'080	2'935'536	1'111'870	776'534	763'191	673'301	10'102'706	2'020'541
Total actifs nets (au 31/12)	9'571'608	9'722'338	8'456'901	7'551'352	7'602'467	6'553'214	7'929'402	8'201'503	10'451'906	42'904'666	8'580'933
Part d'autofinancement (hors rés. financier)	0.33	0.32	0.24	0.29	0.16	0.16	0.25	0.23	0.21		0.27

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2016 (soir)
Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

2911

Annexe 2

**Convention de financement
2011 – 2014**

entre

La Ville de Genève,

représentée par Madame Sandrine Salerno, Conseillère administrative, (ci-après : *Ville de Genève*),

d'une part,

et

**La Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu
économique en Ville de Genève (FONDETEC),**

représentée par Madame Anne-Marie Gisler, Présidente du Conseil de fondation, et par
Monsieur Jérôme Favoulet, Directeur (ci-après : *Fondetec*),

d'autre part.

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2016 (soir)
Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

TABLE DES MATIERES

Préambule	3
Article 1 : But et cadre de la convention	4
Article 2 : Cadre du soutien financier de la Ville de Genève à la Fondetec.....	4
Article 3 : Engagements financiers de la Ville de Genève.....	4
Article 4 : Plan de paiement.....	4
Article 5 : Obligations de la Fondetec	5
Article 6 : Echange d'informations	6
Article 7 : Modification ou résiliation de la convention.....	6
Article 8 : Statuts de la Fondetec	6
Article 9 : Droit applicable et for	6
Article 10 : Entrée en vigueur	6
Annexe	8

Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

Préambule

La Fondetec a pour but de promouvoir de nouvelles entreprises créatrices d'emplois, de soutenir et de développer des entreprises existantes et de stimuler l'innovation en Ville de Genève.

Pour ce faire et entre autres activités, la Fondetec finance sous conditions le démarrage ou le développement d'entreprises, notamment lorsque celles-ci ne remplissent pas les conditions nécessaires pour avoir accès à des crédits bancaires classiques.

La Fondetec contribue ainsi à la vitalité et la diversité des activités économiques sur le territoire de la Ville de Genève.

De son côté, la Ville de Genève, désireuse de favoriser le développement d'activités économiques de proximité, ainsi que la mise en valeur de petites entreprises sur son territoire, est convaincue de l'utilité de la Fondetec et de la nécessité de pérenniser cette institution.

En janvier 1998, la Fondetec a été dotée de CHF 20 millions. La Fondetec prête actuellement entre CHF 2,5 et 3 millions par année. Sur cette base, la couverture des pertes et provisions sur dossier et les coûts de fonctionnement expliquent qu'année après année, le capital s'épuise progressivement, de telle sorte que sans une redotation en capital, la Fondetec sera contrainte de cesser ses activités.

Fort de ce constat, le Conseil administratif a proposé au Conseil municipal, selon la PR-711, de recapitaliser la Fondetec à hauteur de CHF 10'000'000.- échelonnés sur plusieurs années.

Par arrêté voté lors de la séance du 16 février 2010 et relatif à la PR-711, le Conseil municipal a accepté cette recapitalisation, en soumettant toutefois ce financement à la conclusion « d'un contrat de prestation » entre la Ville et la Fondetec destiné à permettre à la Ville de se tenir informée quant aux dépenses de cette fondation et au niveau d'adéquation entre ses activités et les missions qui lui sont fixées de par la législation applicable.

Néanmoins, par délibération du 9 mars 2011, le Conseil municipal retirait cette caution.

Aussi, en exécution de la décision prise par le Conseil municipal, les parties décident de réglementer l'octroi à la Fondetec du capital de CHF 10'000'000.- selon les dispositions de la convention qui suit, voulue, stipulée et rédigée par la Ville de Genève.

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2016 (soir)
Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

Article 1 : But et cadre de la convention

Par la présente convention, les parties conviennent de déterminer les modalités du financement de la Fondetec par la Ville de Genève, à savoir préciser le montant et les échéances des différents versements relatifs à sa redotation et ce, en conformité avec les deux délibérations acceptées par le Conseil municipal le 16 février 2010, relatif à la PR-711 et le 22 mars 2011, relatif à la PR-868.

Article 2 : Cadre du soutien financier de la Ville de Genève à la Fondetec

1. La Fondetec s'emploie à réaliser au mieux de ses moyens les buts qui lui sont désignés par ses statuts (PA 457.01), notamment la promotion des nouvelles entreprises créatrices d'emploi, le soutien ainsi que le développement des entreprises existantes, cela dans le respect de son règlement municipal du 27 novembre 2007 (PA-71).

2. Dans ce cadre, le soutien financier de la Fondetec par la Ville de Genève est exclusivement destiné à permettre à cette fondation de poursuivre la réalisation de ses buts.

Article 3 : Engagements financiers de la Ville de Genève

1. A titre de redotation de la Fondetec, la Ville de Genève lui octroie un montant total de CHF 10'000'000.-.

2. Les montants engagés annuellement, définis en fonction des besoins de la fondation et répartis sur l'ensemble de la durée de la présente convention, sont, en principe, les suivants :

- 2011 : CHF 2'500'000
- 2012 : CHF 2'500'000
- 2013 : CHF 2'500'000
- 2014 : CHF 2'500'000

Article 4 : Plan de paiement

1. Pour l'année 2011, le versement du montant concerné a lieu à la signature de la présente convention.

Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

2. Pour les autres années, le versement du montant concerné est effectué en deux tranches annuelles de CHF 1'250'000 chacune, aux échéances suivantes :

- première tranche annuelle : avant le 30 juin, à réception du rapport annuel d'activité de la fondation, accompagné du compte de pertes et profits et du bilan de l'exercice précédent, du rapport de l'organe de contrôle et du budget de la fondation pour l'exercice en cours ;
- deuxième tranche : avant le 31 décembre, sous condition du vote des comptes et des rapports de la fondation par le Conseil municipal.

3. Si, durant toute la période de financement de la Fondetec, le rapport annuel n'est pas remis dans les délais impartis à l'article 4 ou qu'il est désapprouvé par le Conseil municipal trois mois avant la date d'échéance de la tranche, le versement de la tranche suivante peut être suspendu par la Ville.

4. Il en va de même si la Fondetec refuse le droit de fournir des justifications documentaires qui lui sont demandées par la Ville de Genève. Cette règle ne s'applique en aucun cas si le refus est conforme aux règles de la LIPAD.

5. Le cas d'une suspension échéant, la Ville de Genève peut annuler la suspension en tout temps. La tranche est alors due conformément aux règles ci-dessus comme si aucune suspension n'avait lieu.

Article 5 : Obligations de la Fondetec

1. Conformément à ce qui est annoncé dans ses statuts, la Fondetec s'engage à remettre chaque année, le 30 juin au plus tard, un rapport complet et détaillé à la Ville de Genève de ses états financiers et de son activité.

2. Le rapport énoncé ci-dessus comprend :

- a) un compte de pertes et profits et le bilan de l'exercice précédent, le rapport de l'organe de contrôle, un tableau de financement, un tableau de variation des fonds propres ainsi que le budget de la Fondetec pour l'exercice en cours. Les comptes doivent clairement distinguer la part allouée au budget de fonctionnement de celle réservée aux personnes physiques et morales ayant obtenu un prêt ;
- b) le procès verbal de la séance du Conseil de fondation approuvant les comptes ;
- c) un rapport d'activité.

3. Par ailleurs, la Fondetec s'engage à fournir à la Ville de Genève, sur demande, toute explication et/ou justification concernant son organisation ou ses activités.

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2016 (soir)
Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

Article 6 : Echange d'informations

1. La Ville de Genève et la Fondetec mènent un dialogue régulier durant la mise en œuvre des buts fixés à la fondation par ses statuts.
2. Les parties s'engagent à s'informer mutuellement et sans délai, de toutes difficultés rencontrées dans l'exécution de la présente convention.

Article 7 : Modification ou résiliation de la convention

1. Toute modification de la présente convention sera négociée entre les parties.
2. La Ville de Genève peut résilier la convention lorsque la Fondetec viole ses obligations statutaires.
3. Sauf si les circonstances l'exigent, la résiliation s'effectue par écrit, moyennant un préavis de six mois.

Article 8 : Droit applicable et for

1. Le présent accord est soumis au droit suisse, à l'exclusion des règles du droit international privé en matière de détermination du droit applicable et du for.
2. Les parties s'efforcent de régler à l'amiable les différends qui peuvent surgir dans l'application et l'interprétation de la présente convention.
3. À défaut d'un règlement à l'amiable et sous réserve du recours au Tribunal fédéral, les parties conviennent que les Tribunaux genevois sont exclusivement compétents pour tous les litiges relatifs à la présente convention.

Article 10 : Entrée en vigueur

1. La présente convention entre en vigueur dès sa signature pour toutes les parties contractantes. Elle prend fin avec le versement de la dernière tranche du soutien financier.

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2016 (soir)
Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

2917

Fait à Genève le 31 août 2011, en trois exemplaires originaux.

Pour la Ville de Genève :

A blue ink signature, appearing to be 'S. Salerno', written in a cursive style.

Madame Sandrine Salerno,
Conseillère administrative chargée du Département des finances et du logement

Pour la Fondetec :

A blue ink signature, appearing to be 'A. Gisler', written in a cursive style.

Madame Anne-Marie Gisler
Présidente du Conseil de fondation

A blue ink signature, appearing to be 'J. Favoulet', written in a cursive style.

Monsieur Jérôme Favoulet
Directeur

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2016 (soir)
Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

Annexe

Adresses de contact**Ville de Genève**

Département des finances et du logement
Rue de l'Hôtel de Ville 5
Case postale, 1211 Genève 3

Monsieur Philippe Krebs
Adjoint de direction
philippe.krebs@ville-ge.ch
Tél. : 022 418 22 57

Fondetec

Hugo de Senger 3
1205 Genève

Monsieur Jérôme Favoulet
Directeur
j.favoulet@fondetec.ch
Tél. : 022 338 03 60

REFERENCES DE PAIEMENT

Etablissement bancaire:

Adresse :

IBAN :

BIC :

No compte :

POSTFINANCE

Nordring 8 – 3030 Berne

CH86 0900 0000 1717 3050 2

POFICHBEXXX

17-173050-2

Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

Le président. L'urgence avait été demandée pour ces deux objets, que le bureau a décidé de lier. Je donne la parole au président de la commission qui la demande, à savoir M. Pagan ou M. Sormanni; Monsieur Sormanni, vous avez la parole.

M. Daniel Sormanni, président de la commission des finances. Merci, Monsieur le président. J'interviens très rapidement, en tant que président de la commission des finances. Ces deux objets ont été abordés à la commission des finances. L'un a trait à la rémunération des membres du conseil qui n'avait pas été ajustée depuis 2011. La proposition de rémunération est donc conforme aux standards actuels. L'ajustement n'avait pas été fait et a lieu à la nouvelle législature; cela arrive donc un an et demi après par les vertus du passage au Conseil municipal. Cela ne pose pas de problème et cela avait été voté à l'unanimité.

En ce qui concerne le rapport PRD-96 A, puisque les deux points sont liés, le projet de délibération a été voté quasiment à l'unanimité, avec un seul non et deux abstentions. Il s'agit donc d'une très large majorité de la commission des finances. Ce second objet a trait à la recapitalisation de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec), puisque vous savez certainement tous que depuis le 31 décembre 2015 la Fondetec n'est plus alimentée par le capital de dotation, qui était épuisé. Si on veut qu'elle continue sa mission, il était nécessaire de procéder à une nouvelle dotation pour le capital de dotation de ladite fondation. La commission a entendu le Conseil administratif et a apporté un certain nombre de modifications au projet de délibération PRD-96, que j'avais déposé il y a un an et demi. Je vous invite donc, au nom de la commission, à accepter ce projet de délibération afin de permettre à la Fondetec de poursuivre sa mission.

Le président. Merci. Je donne la parole au rapporteur, soit M^{me} Sumi ou M. Brandt. Monsieur Brandt, vous avez la parole.

M. Simon Brandt, rapporteur. Merci, Monsieur le président. Je signale simplement qu'il y a une erreur de plume dans le rapport PRD-96 A: le projet de délibération stipule que le montant de redotation est de 20 millions, ce qui était le cas dans la proposition d'origine, or celle-ci a été amendée en commission pour un montant de 25 millions. Ce que nous avons voté et que la commission vous propose de modifier par amendement, c'est donc la somme de 25 millions, selon ce qu'a décidé la commission lors de ses travaux. A l'origine, le montant était de 20 millions, mais en raison d'une erreur de plume il n'a pas été modifié lorsque j'ai rendu le rapport, ce qui nous a échappé, tant à M. Sormanni qu'à moi-même.

Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

Je vous prie de m'en excuser et de corriger cette erreur en stipulant que le montant sera de 25 millions, et non de 20 millions. Je vous remercie.

Le président. Je crois que l'amendement a effectivement été distribué. Merci, Monsieur Brandt. La parole est à M^{me} Salerno.

*Premier débat sur le rapport PRD-96 A
et discussion sur le rapport D-24 A*

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, effectivement, l'amendement, qui émane du Conseil administratif, proposé en commission des finances, est en train de vous être distribué. Concrètement, il s'agit d'une dotation de 25 millions sur dix ans proposée pour la Fondetec, avec comme objectif un décaissement de mon département de 2,5 millions par an.

Projet d'amendement

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, *alinéa 1, lettre e*), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 25 000 000 de francs destiné à financer le capital de dotation de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève.

Art. 2 (nouveau). – *Le Conseil administratif est autorisé à libérer ce montant en tranches annuelles à compter de l'année 2017 sur une période de dix ans. Pour le versement de chaque tranche, la fondation devra soumettre une demande spécifique au Conseil administratif comprenant une description détaillée de sa situation financière qui comprendra au minimum des états financiers intermédiaires ou finaux et un rapport de trésorerie. Les montants seront définis en fonction des besoins spécifiques de la fondation et ne dépasseront pas la somme de 2 500 000 francs par année civile, sauf en cas d'investissements liés à la création d'une pépinière industrielle et artisanale.*

Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

Art. 3 (nouveau). – Toute dotation à la fondation est subordonnée à l'engagement de celle-ci de l'affecter à la réalisation de ses buts définis à l'article 3 de ses statuts, en particulier par le biais de l'augmentation des prêts octroyés, de la poursuite de son activité d'hébergement d'entreprises, et de la mise sur pied d'une pépinière pour l'incubation d'entreprises dans le secteur de l'artisanat et de la petite industrie.

Art. 4. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève à concurrence de 25 000 000 de francs.

Art. 5. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2027.

Pourquoi cette proposition, qui arrive assez tard, après presque deux jours de débats au Conseil municipal? Celle-ci est essentielle et le Conseil administratif espère qu'il y aura ce soir une très large majorité en sa faveur, comme d'ailleurs cela a été le cas en commission, comme l'a souligné son président, M. Sormanni.

En définitive, la Ville de Genève, notre commune, fait relativement peu de choses en matière de soutien au monde économique. La politique économique locale est un enjeu essentiel. Pour le soutien aux entrepreneurs et entrepreneuses dans notre ville, aujourd'hui, nous avons essentiellement deux outils: le premier, c'est la Fondetec, une structure qui existe depuis près de vingt ans; en 2017, cela fera vingt ans qu'elle est présente dans la commune.

A l'origine, il s'agissait d'une proposition du Conseil municipal qui, très concrètement, sur le territoire de la ville de Genève, soutient les entrepreneurs; elle les soutient par le biais de propositions de crédits, pour des hommes et des femmes qui n'auraient pas accès au crédit dans les établissements bancaires de la place. C'est donc vraiment un outil essentiel pour celles et ceux qui créent de l'emploi et de la richesse dans notre ville. La Fondetec, au fil des années, est également devenue un outil de coaching, de renseignement pour les entrepreneurs ainsi que, aujourd'hui, une pépinière, un lieu d'accueil pour celles et ceux qui veulent se lancer dans l'entrepreneuriat, avec un tissu économique qui, de manière conjoncturelle, est parfois dans des difficultés réelles, avec des secteurs en pleine mutation, avec un franc fort; ces personnes ont concrètement besoin également d'être soutenues par les pouvoirs publics.

Vous le savez aussi, même si c'est très peu thématisé encore, mais cela le sera vraisemblablement beaucoup plus dans les prochaines années: de manière générale et globale, le monde de l'économie est en train d'évoluer vers une économie beaucoup plus virtuelle, axée sur les nouvelles technologies et qui, concrètement,

Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

utilisera une main-d'œuvre différente. Nous, en tant qu'hommes et femmes politiques, nous avons donc un enjeu à réfléchir sur le monde de l'économie, à discuter avec celles et ceux qui font le monde de l'économie et également à le soutenir financièrement.

Nous avons pour cela deux outils, je le disais: le premier, c'est la Fondetec et, puisque vous l'avez accepté, à partir de cette année budgétaire 2016, un soutien très concret, tout à fait tangible, qui se fait par le biais de l'initiative déposée en son temps par le Parti socialiste, validée par ce Conseil municipal, qui est celle de favoriser des places d'apprentissage, aussi bien pour des certificats fédéraux de capacité (CFC) que pour des attestations fédérales de formation professionnelle (AFP), avec une dotation de 1,5 million. C'est un outil que nous avons commencé à mettre en place cette année avec le Canton, au département d'Anne Emery-Torracinta, par le biais de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC). On fera une évaluation, comme cela avait notamment été demandé par M^{me} Barbey du Parti démocrate-chrétien, au terme de deux années d'utilisation du Fonds d'apprentissage, un outil qui semble correspondre aux besoins des entrepreneurs et entrepreneuses en ville de Genève, puisque quasiment chaque jour je vois passer les demandes au département.

Nous disposons donc de ces deux piliers. Je pense qu'il est essentiel de continuer la discussion au niveau du Conseil municipal sur le type de soutien qu'on peut amener à la construction du tissu économique local en ville de Genève; c'est parfois un soutien tout à fait concret et pas uniquement symbolique. Le Conseil administratif est venu en commission des finances avec une proposition de dotation de 25 millions sur dix ans, pour permettre à la Fondetec d'avancer sur des bases plus prévisibles, puisque la dernière tranche de crédit que vous aviez votée pour la période 2011-2015 est désormais épuisée et que la Fondetec est en train d'utiliser ses réserves. Très concrètement, le vote de ce soir lui permettra de continuer à aider celles et ceux qui créent de l'emploi et de la richesse en ville de Genève, avec un outil – et je terminerai mon intervention sur ce point – qui est un outil très local; je vous rappelle que le soutien de la Fondetec est uniquement destiné à des entreprises dont le siège est en ville de Genève.

D'autres communes, notamment des communes urbaines telles que Vernier, Lancy, Onex et Meyrin, s'intéressent à avoir un système qui fonctionne peu ou prou comme la Fondetec. C'est un système intéressant car il est en parfaite articulation avec la politique cantonale en matière de promotion de l'emploi, de soutien aux entreprises, puisque, vous le savez, l'acteur majeur de cette politique publique là, c'est avant tout le Canton, subsidiairement la commune. Or je pense que c'est très important que notre commune joue un rôle de soutien aux entrepreneurs et entrepreneuses qui sont sur son territoire. J'espère donc vraiment que la proposition amendée qui vient de vous être distribuée aura un soutien très large de la part du Conseil municipal ce soir, pour des milieux qui ont parfois le sentiment

Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

d'être très peu et très mal compris par les politiques, très peu et très mal écoutés par les politiques. Je vous remercie de votre attention.

(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Charles Lathion, premier vice-président.)

Le président. Nous remercions la magistrate; la parole est à M. Adrien Genecand.

M. Adrien Genecand (LR). Merci, Monsieur le président. Il faudra distinguer deux choses dans mes propos ce soir: d'une part, le fait que le Parti libéral-radical, dans sa majorité, a décidé de soutenir cette proposition et, d'autre part, le fait que je dois quand même y apporter quelques réserves. Pourquoi? Parce que, d'abord, nous sommes actionnaires de la Banque Cantonale de Genève (BCGe); vous n'êtes pas sans le savoir, pour ceux qui ont vécu l'époque où on a dû recapitaliser. Nous sommes donc tout de même actionnaires d'une banque. Or ce qu'on reproche en général à cette politique publique et aux montants affectés, c'est l'incapacité de la BCGe, en fait, à soutenir un certain nombre d'entreprises dans les phases de début, de lancement.

Pour ma part, la première interrogation que je pose toujours dans le débat sur la Fondetec est la suivante: comment se fait-il, alors qu'on est actionnaires d'une banque, qu'on n'ait pas commencé par demander à ladite banque de changer ses critères, à défaut en tout cas d'essayer de les influencer? Par exemple, là où la banque, pour une raison X ou Y, ne veut pas financer les entreprises en lancement, la Ville de Genève, dans certains cas, pourrait les cautionner et leur apporter son soutien. On a décidé de créer une entité; soit. Cependant, cette entité est quand même extrêmement chère, quand on l'examine selon les quelques critères analytiques suivants: qu'est-ce que ça coûte? combien de dossiers sont-ils suivis? pour quelle finalité en termes d'emplois?

On n'a eu connaissance du nombre d'emplois soutenus que très récemment; après de réitérées demandes, on a enfin su quel était le nombre d'emplois soutenus actuellement – ce n'est donc pas encore une statistique parfaitement acceptable. En effet, après le versement d'un certain nombre de millions, on va exiger de savoir combien d'emplois pérennes dans le temps on aura créés, et pas juste en ce moment, entre guillemets «à flux tendu» dans les crédits, ce qu'on ne sait toujours pas. On est donc toujours dans une situation où on est seulement capable de dire combien d'emplois sont encore aujourd'hui entre guillemets «en fonctionnement» grâce à la Fondetec, mais on n'est pas encore capable, depuis

Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

la création et probablement dans le temps, de savoir quelles entreprises, après avoir été aidées, continuent à fournir à la Ville de Genève ce qui est l'essence de cette politique. Combien d'emplois ont-ils pu se créer grâce à nous, et combien d'emplois en dehors de tous les fonctionnements et de tous les subventionnements sont-ils maintenant pérennes? Cela, on ne le sait toujours pas. On a simplement la statistique des emplois qui sont actuellement entre guillemets «sous perfusion» grâce à une politique publique.

Et puis, on arrive pour moi au débat le plus essentiel: on a une politique publique, M^{me} Salerno l'a très justement rappelé, au niveau cantonal. La promotion économique, c'est quoi? C'est de créer des conditions cadres pour l'économie. Cela consisterait par exemple à dire, en Ville de Genève, que de taxer quelqu'un qui engage un salarié supplémentaire, ce n'est pas raisonnable. Pourtant, c'est ce que fait la taxe professionnelle. Taxer quelqu'un qui a plus de chiffre d'affaires et qui par conséquent peut payer mieux ses employés, ce n'est pas raisonnable. Pourtant, c'est ce que fait la taxe professionnelle. Pour terminer, quelqu'un qui loue d'autres locaux, qui occupe une surface commerciale plus importante pour se déployer, pour développer une activité économique, ne devrait pas être taxé. Pourtant, c'est ce que fait la taxe professionnelle.

On aurait donc pu commencer par se demander quelles sont les conditions cadres que crée la Ville de Genève. Or, en fait, elle ne crée pas des conditions cadres favorables, puisqu'elle prélève une taxe professionnelle; c'est une des rares communes qui le pratiquent. C'est tout de même un impôt qui date de Napoléon et, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, ce n'est pas exactement encourager l'entrepreneuriat de taxer le nombre d'emplois, la surface utilisée et le chiffre d'affaires. On peut taxer le bénéfice, on peut taxer le dividende, mais taxer le nombre d'employés que vous avez décidé d'engager, à des montants arbitraires définis par personne, est-ce que, franchement, c'est quelque chose qui, au XXI^e siècle, est acceptable? Non! C'est aussi simple que cela. Pourtant, on a toujours cette taxe professionnelle.

L'histoire de la promotion économique, c'est d'abord une question de conditions cadres, et c'est d'abord, en fait, une question de taxation et de fiscalité. A ce titre-là, l'enjeu de la promotion économique, c'est de se demander si on sera capables de faire passer la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) et d'avoir une fiscalité compétitive à l'échelle du continent, pour laquelle on combat en termes d'attractivité économique; les années à venir le montreront. En attendant, ce qu'on aurait pu se poser comme question, c'est ceci: quand un entrepreneur décide de créer, que ce soit un restaurant ou une industrie, en passant par une entreprise de services, est-ce que la Ville de Genève, à tous les échelons, que ce soit au tout début, dans la question des locaux, déjà, ou que ce soit au niveau de la fiscalité, ne peut pas faire mieux pour faciliter la vie à ceux qui décident de se lancer?

Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

En fait, vous et moi le savons, l'Etat a une espèce de besoin impérieux de s'imposer dans la vie des gens pour participer au succès, et peut-être qu'on aurait pu commencer par se dire «est-ce qu'on ne peut pas laisser les gens plus libres d'entreprendre, sans leur demander un nombre incalculable de formulaires quand ils veulent ouvrir un bistrot ou un restaurant?». Est-ce qu'on ne peut pas partir du principe, peut-être, que les gens sont responsables et, surtout, libres, et que cette responsabilité et cette liberté créent de la richesse? Peut-être qu'on en arriverait à des résultats tout aussi bons.

On a décidé de soutenir les entreprises par le biais de la Fondetec, parce que la BCGe et d'autres banques ne font plus ce qu'on estime être nécessaire, c'est-à-dire le soutien aux activités de lancement. Cela ne me pose pas de problème; je pense juste qu'une façon plus simple de le faire aurait été de garantir, via la société dont nous sommes actionnaires, la BCGe, un certain nombre de crédits. On aurait pu décider que la Ville de Genève cautionne les crédits que les banques refusent. Et encore, ça vous amène bien là à la quintessence du problème: comment justifier une politique publique au nom de l'égalité quand l'entrepreneur, parce qu'il a décidé de s'installer au quai du Cheval-Blanc dans la partie genevoise et pas dans la partie carougeoise, bénéficie d'un soutien alors que son voisin ne l'aura pas? Cela, Mesdames et Messieurs, sous l'angle de l'égalité des chances, c'est quand même sacrément problématique. Je vous remercie.

M^{me} Anne Carron (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, au Parti démocrate-chrétien, nous considérons que la Fondetec est un outil utile pour le développement du tissu économique et la création d'emplois. Nous estimons que la Fondetec fait du bon travail et que son action est d'autant plus nécessaire dans le contexte actuel. Nous avons bien pris la mesure de l'urgence à recapitaliser la Fondetec dans les proportions qui nous ont été indiquées tout à l'heure, et nous voterons donc ce projet de délibération, avec l'amendement proposé par le Conseil administratif en commission.

Chaque jour qui passe nous rappelle les défis liés à la globalisation de la marche de l'économie, les incertitudes quant au rôle de la Suisse dans ses relations avec ses partenaires économiques européens, les changements de modes de consommation et les mutations que connaissent certains secteurs de l'économie, par le biais notamment de l'e-commerce, comme cela nous a été rappelé tout à l'heure. Cette époque que nous traversons bouleverse les schémas rassurants qui ont été la norme pendant longtemps, de sorte qu'aujourd'hui tout un chacun sait qu'il peut être amené à exercer des métiers différents au cours de sa carrière professionnelle, qu'il devra peut-être se lancer dans une activité indépendante pour gagner son pain quotidien; tout un chacun sait, enfin, qu'il vaut mieux faire preuve de créativité et d'innovation pour tirer son épingle du jeu dans la compé-

Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

tition souvent sans pitié qui prévaut sur la place économique en Suisse et dans le monde.

En soutenant les dotations successives qui ont permis à la Fondetec de fonctionner depuis sa création en 1997, le Parti démocrate-chrétien a toujours soutenu, tout en portant un regard critique, à l'idée que les collectivités publiques ont un rôle à jouer pour le maintien et pour le développement d'un tissu économique diversifié sur leur territoire. Nous pensons que la Fondetec s'y astreint de manière satisfaisante. Nous accueillons donc favorablement le projet de délibération PRD-96, car il permettra à la Fondetec d'offrir des prestations qui sont appréciées et qui pourront s'adapter à l'évolution des besoins de l'économie. Le montant proposé n'est pas tiré d'un chapeau; il a été négocié avec la Fondetec et répond aux besoins auxquels elle s'attend à devoir répondre ces prochaines années, à savoir des demandes de financement qui sont en augmentation pour 2016, des besoins croissants de soutien et d'hébergement aux entreprises, ainsi que le soutien à la petite industrie et à l'artisanat dans certains quartiers de la ville, une volonté qui est aussi la nôtre au Parti démocrate-chrétien et qui figure d'ailleurs dans notre programme.

Concernant les aspects techniques, nous trouvons la procédure développée à l'article 2 claire et efficace. Elle charge le Conseil administratif de débloquent les tranches nécessaires, celles-ci devant être dûment motivées par la fondation lors de sa demande. Le rôle de contrôle et de surveillance du Conseil municipal, qui se fera dans le cadre des comptes et du budget, est à saluer. Ce nouveau dispositif conserve des prérogatives importantes au Conseil municipal qui nous semble indispensables. Pour le Parti démocrate-chrétien, ce projet de délibération donnera un nouveau souffle à la Fondetec. Nous nous en réjouissons et nous le voterons des deux mains.

M^{me} Maria Vittoria Romano (S). Je ne vais pas répéter ce que ma préopinante vient de dire. Simplement, maintenant que M. Genecand a donné son opinion personnelle et a tout de même un peu critiqué cet outil, j'aimerais juste donner quelques éléments. Nous avons reçu la Fondetec en commission des finances en septembre. Ils nous ont dit que l'activité en 2015 s'est soldée par une augmentation de 20% des demandes de crédit par rapport à 2014. Les enseignes qui ont émergé en pépinière restent stables; c'est vrai, mais le taux d'occupation passe de 54 à 73% pour 2015, et on n'a pas encore les résultats de 2016. On constate une hausse des résultats de fonctionnement. Cela veut dire qu'ils traitent beaucoup plus de dossiers avec seulement 19 000 francs de plus en budget de fonctionnement, ce qui veut tout de même dire qu'ils sont très efficaces.

S'agissant de l'effet levier de la promotion économique de la Fondetec, c'est un indicateur; vous transmettez à M. Genecand, Monsieur le président. On peut

Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

relever qu'en 2010 un franc investi dans la création d'entreprise donnait 80 centimes en revenus fiscaux et, en 2016, un franc est bénéficiaire de 1,90 franc. Ça devrait quand même être un indicateur très positif. (*Remarque.*) Merci de transmettre cela à M. Genecand, Monsieur le président.

Le président. Je transmets à mesure.

M^{me} Maria Vittoria Romano. Merci beaucoup. S'agissant de la taille des entreprises, il nous a dit qu'une étude a été faite au niveau de la Suisse. On constate que les entreprises de la Fondetec emploient 204 équivalents temps plein (ETP), soit 500 personnes, et que la taille des entreprises est au-dessus de la moyenne en Suisse. Alors, ce sont des petites entreprises, on est d'accord, mais en moyenne c'est quand même mieux qu'au niveau suisse et, cela, c'est plutôt encourageant. S'agissant de la perspective pour l'année en cours, une nouvelle hausse des demandes de crédit est attendue. Le conseil de fondation a déjà traité 51 dossiers en 2016 – et on était en septembre – contre 39 en 2015 et 19 en 2014. Il y a donc un besoin avéré et c'est pour cela que, tout naturellement, le Parti socialiste soutient le projet déposé et amendé par le Conseil administratif de redotation de 25 millions. On a constaté aussi que c'est une équipe très professionnelle, très transparente, qui nous a donné toutes les informations dont nous avons besoin. Nous vous demandons donc de voter ce projet de délibération sans hésitation. Je vous remercie.

M. Daniel Sormanni (MCG). Le Mouvement citoyens genevois soutiendra évidemment ce projet de délibération. J'aimerais juste rappeler deux ou trois choses. Vous vous rappelez, lors du débat budgétaire précédent, qu'on a de fait donné une nouvelle mission à la Fondetec, qui est celle de reprendre Essaim, l'incubateur de l'économie sociale et solidaire. C'est une mission supplémentaire et, par conséquent, il faut aussi des moyens. Les moyens sont identiques puisqu'ils sont simplement répartis sur une plus grande durée, mais on leur a tout de même donné une nouvelle mission. Je crois que, effectivement, ils sont très efficaces. Cette fondation, dont j'ai été à l'origine en 1997, je suis très fier qu'elle continue de voguer et qu'elle atteigne ses 20 ans l'année prochaine.

Concernant les statistiques, vous transmettez à M. Genecand, Monsieur le président, il faut bien se rendre compte d'une chose sur les emplois qui sont créés. Une fois que les entreprises quittent le giron de la Fondetec, à savoir entre trois et cinq ans, on n'a plus les statistiques. Ils ne les fournissent plus à la Fondetec, ils n'en ont pas l'obligation. Par conséquent, ils n'ont plus de crédit car ils volent de leurs propres ailes. Vous ne pouvez pas obtenir de ces entreprises qu'elles conti-

Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

nuent de fournir des données à la Fondetec, pour dire «coucou, on est toujours là, on existe, on se développe, on a stagné, on a tant d'emplois, etc.». On ne peut pas avoir ces informations, parce que tout simplement ces entreprises n'existent plus dans le paysage de la Fondetec. Vous n'y avez que celles qui sont en cours de contrat avec la Fondetec, donc pendant trois à cinq ans. Ils aimeraient bien pouvoir continuer à avoir les informations des entreprises qui ont quitté le giron de la Fondetec et qui, heureusement, pour la plupart, se développent bien.

De tête, sans avoir le rapport sous les yeux, il y a à peu près 10% d'échec, pas plus. C'est un exploit d'avoir un taux d'échec aussi bas dans le coaching de la création d'entreprises et le soutien à des entreprises existantes. Les banques font beaucoup moins bien, contrairement à ce que certains prétendent. Et puis, la BCGe... Tous, on l'a demandé à la BCGe! Vous vous rappelez quand la BCGe a tenté de faire des crédits... L'essentiel de leur problématique était relative au crédit hypothécaire, mais il y avait aussi des crédits commerciaux, avec des entreprises qui se sont retrouvées en échec, et je vous rappelle que le contribuable a quand même dû payer les 2 milliards de la quasi-faillite de la BCGe; s'il n'y avait pas eu la garantie de l'Etat, c'était la faillite. Par conséquent, la BCGe nous dit «oui, nous soutenons l'économie locale, nous injectons chaque année», mais la BCGe, je suis désolé, elle fait comme les autres banques commerciales: elle vole au secours de la victoire. Une fois que l'entreprise a réussi, là elle va venir proposer une ligne de crédit où elle va pouvoir facturer et gagner de l'argent.

La BCGe fait peut-être preuve d'un excès de prudence; on le leur rappelle souvent, à chaque fois qu'on les auditionne à la commission des finances. On a déjà auditionné nos représentants de la Ville de Genève à la commission des finances, je sais que ça a été fait à la législature précédente, et même nos représentants nous disent «ah non, on ne va pas prendre trop de risques, ceux qui voient «Fondetec» se disent «c'est ceux qui ne sont pas finançables». Ce n'est pas toujours vrai, car la plupart des entreprises qui recourent à la Fondetec réussissent. Je ne veux pas dire qu'on ne peut pas reprocher à la BCGe de ne pas faire plus d'efforts, ils font des efforts mais à mon sens ce n'est pas suffisant; la mesure de prudence et l'expérience passée les forcent à rester dans ce trend sécuritaire et à voler au secours de la victoire, comme font les autres banques commerciales, d'ailleurs.

(La présidence est reprise par M. Rémy Burri, président.)

Juste une petite pique à M. Genecand... Ah, c'est M. Burri qui reprend la présidence; vous lui transmettez, Monsieur le président. Juste une petite pique, avec beaucoup de gentillesse, au sujet de la taxe professionnelle: ça n'a rien à voir avec

Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

le débat sur la Fondetec. Vous pourriez supprimer la taxe professionnelle, ça ne changerait rien à la problématique, parce que ces petites et moyennes entreprises (PME) – et vous le savez bien, Monsieur Genecand –, ce ne sont pas elles qui paient l'essentiel de la taxe. Qui paie l'essentiel de la taxe? Ce sont les banques et les assurances! Ce n'est pas le petit commerçant du coin qui a un dégrèvement de 170 francs! Le fleuriste du coin va peut-être payer 200 francs... Ce n'est pas ça qui va le faire couler et si c'est supprimé ce n'est pas ça qui va le faire gagner. Ça n'a pas de sens de supprimer la taxe; ça n'aidera pas les PME que soutient la Fondetec.

Oui, c'est vrai, c'est un vieil impôt, qu'on a hérité de Napoléon; la taxe professionnelle vient de France. Sarkozy l'a d'ailleurs supprimée en France, mais il a créé une autre taxe, qui ne s'appelle pas «taxe professionnelle» mais qui coûte plus cher que l'ancienne taxe professionnelle. C'est exactement sur les mêmes bases, je vous le signale en passant. Oui, c'est vrai, on compte le nombre d'employés et les locaux, mais il faut savoir qu'à l'époque les entreprises qui se développaient, ce n'étaient pas les entreprises d'aujourd'hui, c'était le grand secteur industriel qui occupait beaucoup d'employés et beaucoup de locaux. A l'époque, peut-être qu'ils payaient, et ça leur coûtait un certain prix, mais, aujourd'hui, c'est complètement différent avec l'économie numérique. Les locaux ont rétréci comme peau de chagrin; il y a même des gens qui n'ont plus de locaux et qui travaillent chez eux, donc ils ne paient rien, ou ils paient une part. Et puis les employés, il faut bien savoir ce que c'est: c'est 10 francs par employé et par année.

Le président. Il vous reste une minute, Monsieur Sormanni.

M. Daniel Sormanni. Oui, merci. C'est 10 francs par employé et par année. Ce n'est rien du tout! Ce n'est pas ça qui met en péril... L'essentiel de la taxe, il faut être clair, c'est sur le chiffre d'affaires, et ceux qui paient, je le redis, ce sont les banques, les grandes assurances, pour l'essentiel, pour 80 ou 90% de la taxe. C'est un faux problème, qui n'a d'ailleurs rien à voir avec la Fondetec.

L'autre problème évoqué par M. Genecand – c'est assez marrant, d'ailleurs... –, les tracasseries administratives, «les restaurants, c'est compliqué...», mais qui a proposé une nouvelle loi pour les restaurants, les buvettes et tout ce bazar, qui a un nom tellement long, L-R-D-B-H-D – bon, je vous fais grâce du texte, parce que même moi je ne me le rappelle plus! C'est M. Maudet... mais il est de quel parti? Ah, mince, il est du Parti libéral-radical!

Le président. Et il n'est plus au Conseil municipal...

Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

M. Daniel Sormanni. Finalement, cette tracasserie administrative, qui est beaucoup plus compliquée que l'ancienne, a certainement mille justifications, j'en conviens, mais elle a été proposée par un ministre du Parti libéral-radical. Restons donc sur des choses qui sont réelles. La Fondetec est un bel organisme, c'est une nécessité, et le Canton, qui à l'époque n'avait pas un tel organisme, car je vous rappelle qu'il a créé le sien après la création de la Fondetec...

Le président. Sept minutes trente...

M. Daniel Sormanni. Oui, j'ai tout de suite fini! Le Canton a créé un organisme pour essayer de singer la Fondetec, mais il ne s'occupe pas vraiment des toutes petites entreprises, comme le fait la Fondetec. Alors, moi, j'incite les communes à faire quelque chose. Il y avait eu déjà des discussions il y a une quinzaine d'années avec certaines communes, notamment Vernier.

Le président. Est-ce que vous voulez bien conclure, Monsieur Sormanni, s'il vous plaît?

M. Daniel Sormanni. J'ai fini dans trois secondes. Il y avait eu des discussions avec certaines communes pour utiliser les services de la Fondetec afin de monter des organismes similaires, en utilisant le know-how de la Fondetec, mais en finançant leurs entreprises. C'est une bonne chose. Il faut voter cette recapitalisation et je vous en remercie d'avance. Désolé, Monsieur le président, d'avoir été si long!

M. Alfonso Gomez (Ve). Le groupe des Verts votera évidemment ces deux rapports ainsi que l'amendement présenté par le Conseil administratif. Il nous semble que la Fondetec est un outil extraordinaire pour soutenir le tissu local, le tissu de proximité auquel notre parti est attaché.

J'aimerais répondre à un certain nombre de critiques qui ont été formulées. On voit bien que c'est un outil de promotion du tissu industriel et entrepreneurial de notre commune; là-dessus il n'y a aucun doute. La Fondetec accorde des crédits qui, à mon sens et au sens des Verts, sont tout de même élevés, nous avons eu l'occasion de le dire en commission, puisque c'est autour de 5% et pour nos entreprises c'est un peu élevé au taux aujourd'hui de l'argent. En même temps, contrairement à ce qui a été dit, c'est un des rares outils de soutien pour ces petites entreprises, voire le seul, parce que souvent les banques refusent d'octroyer des

Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

crédits, comme ça a été dit précédemment par M. Sormanni. Nonante pour cent de ces crédits, cela a été bien dit en commission, sont constitués d'aides de moins de 100 000 francs. En plus, le rôle que joue aussi la Fondetec, c'est un rôle de support et de soutien dans ces pépinières d'entrepreneurs. A ce propos, le dynamisme de cette fondation est également à saluer, puisqu'elle est en train de mettre sur pied une plate-forme de *crowdfunding*, pour essayer de motiver d'autres financeurs éventuels.

Les conditions cadres des PME, cela a été dit aussi précédemment par M. Sormanni, c'est un petit peu un faire-valoir. C'est un peu comme les impôts sur les bénéfices; en fait ça n'intéresse pas tellement les petites entreprises, ces baisses sur RIE III. La taxe sur les PME, c'est un peu la même chose. Ce ne sont pas les petites entreprises que ça intéresse. Ce n'est pas pour les PME, les conditions cadres. Vous voulez des conditions cadres? Nous avons posé la question en commission: les conditions cadres, c'est de payer les factures à soixante ou à trente jours, quand elles ont des contrats avec l'Etat ou avec la Ville, pour que ces entreprises aient des liquidités. On nous a affirmé que la Ville aujourd'hui payait à trente ou à soixante jours, mais que l'Etat, lui, avait quand même un certain retard dans le règlement de ses paiements. Le groupe du Parti libéral-radical, et M. Genecand en particulier, a certainement de bonnes relations, et je suis persuadé qu'il fera passer ce message à la trésorerie du Conseil d'Etat.

Vous voulez de bonnes conditions cadres? Alors ne créez pas des chicaneries administratives – et là je vous rejoins. Par exemple, votre magistrat devrait peut-être améliorer les conditions cadres des PME qui voudraient ouvrir un bistrot. Voilà pour nous ce que sont vraiment les conditions cadres pour les PME. Les conditions cadres pour les grandes entreprises sont autres; elles n'ont rien à voir avec les problèmes de fiscalité, mais je suis persuadé que M. Genecand ne sera pas d'accord là-dessus et reviendra à la charge sur ce point... Pour conclure, encore une fois, le groupe des Verts soutiendra ces deux projets et votera les amendements du Conseil administratif.

M. Tobias Schnebli (EaG). Effectivement, c'est un soutien à la création de toutes petites entreprises et, effectivement, les conditions cadres font très souvent défaut. Cela a été évoqué d'abord par M. Genecand. La BCGe ne joue pas son rôle et il s'en offusque et se plaint de ce fait, mais regardons qui sont les actionnaires qui prennent les décisions dans cette banque cantonale... Est-ce que ce sont les deux représentants de la Ville de Genève, l'un, du Parti socialiste, et l'autre, un avocat d'affaires proposé par le Parti libéral-radical, qui prennent les décisions? Non, la majorité de l'actionnariat de la BCGe, c'est l'Etat, à ce que je sache à large majorité de droite, ce sont les communes, elles aussi en grande majorité à droite.

Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

Plaignez-vous auprès de votre bord, Monsieur Genecand, ne venez pas ici vous lamenter sur le manque d'influence de la Ville de Genève au sein de la BCGe pour qu'elle pratique une politique plus encourageante et plus à même de susciter la création des jeunes entreprises. Je parle en connaissance de cause; moi-même, quand je me suis lancé avec mon entreprise, la BCGe n'est pas entrée en matière non plus. Concernant l'autre question évoquée par M. Genecand, la taxe professionnelle, la réponse a déjà été donnée par M. Sormanni. S'il vous plaît, Monsieur Genecand, la taxe professionnelle...

Le président. Je transmettrai, Monsieur Schnebli.

M. Tobias Schnebli. Je m'adresse au président pour qu'il transmette, bien évidemment... La taxe professionnelle qui revient à la Ville de Genève, c'est, dans 95% des cas, la grande finance, les entreprises de trading, etc. Ce n'est pas là que vous allez favoriser les toutes petites entreprises. Il y a encore autre chose, quand même, et là je m'adresse aussi au Conseil administratif, qui vient de déclarer dans sa majorité son soutien à cette réforme de l'imposition des entreprises...

Une voix. Absolument!

M. Tobias Schnebli. Les toutes petites entreprises ne vont pas bénéficier de ces réformes... (*Remarque.*)

Le président. Monsieur Subilia...

M. Tobias Schnebli. Bien sûr que non! Soixante et un pour cent des entreprises du canton ne seront pas touchées par cette baisse du taux d'imposition. Non seulement ça, la grande majorité des toutes petites entreprises dont on parle ici ne pourront pas déduire des brevets avec ce système des *patent boxes*; elles ne pourront pas non plus déduire une fois et demie leurs dépenses en recherche et développement, parce qu'elles n'en sont pas encore là. Ce qui est encore pire, et c'est un peu la cerise sur le gâteau, c'est que les entreprises, y compris les toutes petites entreprises, et dans la mesure où elles emploient des gens, vont être appelées à la caisse pour payer le déficit occasionné dans les caisses publiques par cette diminution des impôts pour les grandes entreprises, avec le prélèvement de 0,22% sur la masse salariale. Même moi dans ma toute petite entreprise – j'ai un employé –, je vais devoir passer à la caisse pour combler un

Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

peu le trou que créera cette réforme des entreprises au niveau des ressources fiscales du Canton.

Là aussi, donc, comme vous dites, encourageons, faisons-le là où on peut, maintenant, avec cette Fondetec, en augmentant même sa dotation de 5 millions, comme ça, par un coup de crayon magique, c'est bien, malgré que les perspectives ne sont pas roses. La réforme de l'imposition des entreprises va nous coûter au bas mot 50 millions de francs pour la Ville, mais jouons notre rôle, soutenons cette Fondetec. Pourtant, concernant les enjeux réels de soutien à la création d'emplois, de manière générale, je ne pense pas que la réforme à laquelle a adhéré le Conseil administratif va encourager les petites entreprises et constituer un soutien pour les PME. En conclusion, nous soutenons cette dotation pour la Fondetec, mais nous regrettons tout de même l'absence d'une vision globale.

M. Jacques Pagan (UDC). Ces quelques mots pour vous dire que l'Union démocratique du centre soutient ces deux textes, bien entendu. Nous avons voté oui à ces propositions. Simplement, je crois qu'il faut envisager la question de la Fondetec non pas sous l'angle politique, la politique n'a rien à voir avec la Fondetec, mais sous l'angle économique et social, et cette entreprise joue un rôle absolument remarquable, dans des conditions difficiles. Ce sont des gens qui mettent les mains dans le cambouis. Quand il faut trouver des solutions à des entreprises qui veulent se créer et qui ne savent pas comment s'y prendre, ces gens sont là, accompagnent, donnent des conseils et participent très étroitement à la naissance d'un nouveau tissu économique. C'est son but premier et je crois que tout doit être fait, dans les circonstances très difficiles du moment, pour que cette mission-là soit accomplie dans les meilleures conditions possible. J'ai une immense admiration pour l'équipe qui est en charge d'animer l'activité de la Fondetec; je crois qu'elle a un directeur général qui est une personnalité tout à fait éminente et remarquable.

Nous devons être heureux, ici à Genève, d'avoir à la disposition de cet organisme de création d'emplois, de développement économique, une personnalité aussi rayonnante. Je crois que nous devons la soutenir absolument. Je sais que c'est un sacrifice pour notre collectivité, mais je pense que les fruits sont là; ils ne sont pas extraordinaires mais ils sont là, ils existent et permettent à de nombreuses personnes de vivre, d'essayer de s'ancrer dans ce tissu économique. Alors s'il vous plaît, soyons positifs, ayons confiance, et avec la Fondetec nous gagnons!

Une voix. Bravo!

M. Adrien Genecand (LR). Monsieur le président, je vous remercie pour tous les messages que vous avez bien voulu me transmettre pendant tout ce débat...

Le président. Pas de quoi!

M. Adrien Genecand. J'ai pris bonne note de l'ensemble et je commencerai par relever le reproche fait au Conseil d'Etat et au conseiller d'Etat en charge. Je rappellerai aimablement à l'assemblée que, a priori, on est en Suisse, alors je comprends bien que chez les Verts, et notamment son représentant, M. Gomez – vous transmettez, Monsieur le président –, qui est un adorateur d'à peu près tout ce que la gauche socialiste et communiste a fait de meilleur dans ce monde, de Maduro aux Coréens, probablement, en passant par la Russie, on ne conçoive pas autrement le fait que c'est le pouvoir exécutif qui décide, et qu'il n'y a pas d'assemblée législative qui vote les lois. Alors je lui pardonne l'oubli... En fait il se trouve quand même qu'à Genève il y a un Grand Conseil, dont certains sont députés, comme M. Sormanni, qui faisait exactement le même reproche, il y a de cela quelques instants, pour rappeler que, a priori, il y a encore un législatif dans ce pays, particulièrement dans ce canton, qui peut tout à fait décider, si une loi est parfaitement inique selon lui, de l'abroger. Il y a manifestement une majorité qui se serait dégagée sur cette question-là ce soir, à en juger par les prises de position de tout un chacun.

Là, je me permets de revenir, sur les grandes questions économiques, à M. Schnebli. Vous n'avez pas besoin de lui transmettre, il comprendra tout seul, puisque apparemment il a décidé qu'on allait faire une étude de cas avec son entreprise. M. Schnebli, quand on paie zéro franc d'impôt, puisque c'est ce que vous déclarez, on peut diviser zéro par un nombre certain, de 1 à l'infini, ça fait toujours zéro d'impôt, donc ça ne change rien. Vous n'allez pas être attaqué par l'Etat et par la collectivité pour cracher au bassinet, comme vous le disiez, parce que, à partir du moment où vous ne contribuez à rien, vous n'allez pas pouvoir contribuer plus que rien. Rien, c'est rien! C'est aussi simple que ça. Vous évoquez de façon calamiteuse la réalité des entreprises genevoises. Effectivement, trois entreprises sur quatre ne paient pas un franc d'impôt pour les personnes morales. Alors on peut en discuter ce soir, mais il ne faut pas venir se cacher derrière ceux qui paient en disant qu'il n'y a pas de tracasseries administratives parce que vous, vous ne payez pas.

La réalité, c'est qu'effectivement il y a moins de 5% des gens qui paient plus de 80% de l'impôt, qu'il y a moins d'une entreprise sur quatre qui paie l'ensemble de l'impôt, et c'est à eux qu'on s'adresse. Vous pouvez bien prétendre, sous tout un tas de prétextes, qu'il n'y a pas de tracasseries administratives, que l'impôt va vous être prélevé alors que vous n'en payez déjà pas..., il faut arrêter tout ça! La seule chose importante, c'est qu'à la fin ceux qui effectivement paient aujourd'hui 24%, s'ils paient 13% ils paieront moins, et cet argent-là finira soit dans le dividende, soit dans les salaires, soit dans la recherche et développement, qui sont toujours dans le cycle économique du réinvestissement de ce qu'ils pro-

Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

duisent aujourd'hui. Alors vous pouvez continuer à vouloir entretenir ceux qui ne font rien, il n'y a pas de problème là-dessus pour moi, simplement il faut le défendre de façon claire.

Moi, je n'ai pas de problème avec la Fondetec, je n'ai aucun problème là-dessus. Je vous dis simplement, cela a été mon propos depuis le début, qu'on aurait pu se saisir de cette question à travers la BCGe, dont on est actionnaires, et faire ça de façon efficace, en disant à l'entreprise dont nous sommes propriétaires que nous aimerions qu'elle soutienne toute une série d'entreprises qu'elle ne soutient pas, notamment le lancement de start-up, ce qui est très risqué. C'est vous-même qui généralement critiquez ce genre de capital-risque, ce genre de capitalisme, les grands capitaux qui soutiennent l'entreprise X ou Y, et là tout d'un coup il faut le faire... Alors il n'y a aucun problème pour moi, simplement il faut être très cohérent.

On peut critiquer les banques, mais si ce pays va aussi bien pour l'instant, c'est aussi parce que le système bancaire fonctionne bien et qu'a priori une grande partie des entreprises de ce pays, manifestement, est capable de faire ses paiements, d'avoir des lignes de crédit, d'exporter à l'international, d'importer et de fonctionner. Alors on peut ne pas le reconnaître; il se trouve qu'on a quand même une banque dont nous sommes actionnaires qui le fait très bien. On aurait pu émettre quelques cautèles: demander qu'on fasse un peu plus de capital-risque, ou un peu plus de *private equity*, ou qu'on soutienne l'activité de développement de restaurants, ou X ou Y, je n'ai aucun problème avec ça. On ne l'a pas fait, on le fait différemment, très bien, mais ne remettez pas en question, sous des prétextes fallacieux, le fonctionnement de l'économie, Monsieur Schnebli, en prenant votre cas en exemple, parce que zéro par zéro, ça fait toujours zéro.

Le président. Monsieur Schnebli, vous avez été mis en cause, alors vous avez la parole...

M. Tobias Schnebli (EàG). J'invite M. Genecand...

Le président. Mais ce n'est pas pour rajouter une couche, hein!

M. Tobias Schnebli. Je prie M. le président de transmettre à M. Genecand que je l'invite demain matin ou après-demain matin ou la semaine prochaine, ou quand ça lui chante, à venir visiter mon entreprise, où je lui montrerai, de une,

Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

qu'on travaille, qu'on exporte, qu'on importe, de deux, que je paie des impôts, et probablement aussi, au vu de ma situation, ce que vous pouvez lui transmettre, c'est que je vais sérieusement réfléchir à transformer mon entreprise en raison individuelle, avec laquelle je payais des impôts, en société anonyme (SA), avec laquelle je ne paierais plus d'impôts, et je pourrais effectivement profiter des largesses du système que M. Genecand ainsi que le Conseil administratif nous proposent avec cette réforme de l'imposition des entreprises. Je pense que ce sont des pertes fiscales qui vont se produire grâce à cette réforme, dont les coûts n'ont pas été calculés jusqu'à ce jour. Merci. (*Applaudissements.*)

Le président. Ce sera transmis. Monsieur Subilia, vous avez la parole.

M. Vincent Subilia (LR). Je vous remercie, Monsieur le président. Très brièvement, dès lors que j'ai été interpellé dans ce noble plénum, par notre bienveillant président, pour d'un mot appuyer les propos qui viennent d'être tenus par mon préopinant, M. Genecand. Il n'est lieu ici de donner quelque leçon d'économie, mais manifestement, puisque certains se saisissent de cette tribune pour propager un discours qui est soit frappé d'une cécité crasse soit au mieux d'une rare mauvaise foi... (*brouhaha; le président sonne la cloche*), il m'apparaissait souhaitable d'apporter une petite correction, et ce à l'endroit de M. Schnebli, vous transmettez, ou alors, comme disait M. Genecand, vous choisirez de ne pas transmettre.

Monsieur Schnebli, la gauche dans son ensemble, à l'exception notoire, si j'en crois les lignes que j'ai pu lire dans la presse, de votre magistrat, dans ce bris de collégialité désormais classique qui le caractérise, soutient, et soutient à juste titre, la réforme majeure qui nous est actuellement soumise... (*brouhaha; le président sonne la cloche*) ... et dont chacun mesure dans cette enceinte... (*Brouhaha.*)

Le président. Un instant, Monsieur Subilia. On peut avoir un peu de silence? Monsieur Rossiaud, vous pouvez vous retirer dans la salle prévue à cet effet si vous avez besoin de préparer quelque chose, n'hésitez pas, elle est là pour ça...

M. Vincent Subilia. Il me semble effectivement que... (*Remarque.*)

Le président. La politesse aussi, c'est faire de la politique, quelquefois. Poursuivez, Monsieur Subilia.

Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

M. Vincent Subilia. Je vous remercie, Monsieur le président. Il me semble effectivement que la mère de toutes les batailles que nous évoquons et qui est née de l'initiative d'un magistrat Vert, il s'agit de s'en souvenir, mérite l'attention de toutes et tous. Je rappelle à M. Schnebli qu'il est libre de choisir ce que va être la forme qu'il fera adopter à son entreprise; effectivement, s'il devait générer du bénéfice, il a lui-même tout à gagner de cette réforme, puisque son taux d'imposition se verrait divisé par deux. Je l'encourage donc, plutôt que de déverser des propos parfaitement fallacieux, comme l'a rappelé M. Genecand, simplement à admettre une réalité, qui semble être unanimement soutenue, à l'exception notoire, encore une fois, de sa famille politique, pour des raisons qui procèdent à mon sens d'une vision de lutte des classes éminemment dogmatique.

S'agissant de la Fondetec, je ne vais pas me prononcer, considérant à titre personnel que celle-ci joue le rôle important qu'on lui sait dans notre collectivité. Il s'agit encore une fois de rappeler un principe très simple: avant de pouvoir dépenser, il s'agit de générer un certain nombre de recettes et, précisément, la réforme qui nous est soumise, ne vous en déplaît, Monsieur Schnebli, est une occasion unique de réinjecter de façon intelligente dans les circuits économiques des ressources conséquentes. A ce titre, celle-ci devrait être soutenue, y compris en votre qualité d'entrepreneur. Sur ces propos, je vous invite à réfléchir à la nature de ceux que vous tenez, qui encore une fois, je le dis, procèdent soit d'une cécité crasse soit d'une mauvaise foi qui l'est tout autant. Je vous remercie.

Le président. Merci. La parole est à M. Genecand; je rappelle qu'on traite de redotation des fonds de la Fondetec. Allez-y, Monsieur Genecand.

M. Adrien Genecand (LR). Merci. M. Schnebli a essayé de faire de son cas personnel un enjeu ce soir; moi, je n'ai aucun problème là-dessus. Simplement il faut annoncer la couleur jusqu'au bout... Si vous dites que vous payez des impôts, vous dites combien. Et vous commencez par dire où vous travaillez. Annoncez que vous êtes dans une zone industrielle détenue par la Ville de Genève avec des loyers préférentiels. Annoncez votre activité. Justifiez de votre activité en plein centre-ville, alors que par ailleurs votre groupe, en général, explique qu'une certaine partie des activités devraient se tenir à l'extérieur... Moi, je n'ai aucun problème là-dessus, Monsieur Schnebli; allez jusqu'au bout et à ce moment-là on discutera: le montant de vos impôts, qu'est-ce que vous payez comme loyer, à qui vous les devez – notamment à la collectivité publique...

Le président. M^{me} Salerno souhaite intervenir; vous avez la parole, Madame.

Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Merci, Monsieur le président. Moi, je trouve que ce débat, c'est n'importe quoi et que ça dérape de manière complètement incroyable. D'abord, je ne comprends pas, et je vous le dis franchement, Monsieur Genecand, et personne n'aura besoin de vous le transmettre, pourquoi vous attaquez M. Schnebli. Il a une entreprise, il travaille, il crée de l'emploi, il paie des impôts et quand il dit qu'avec RIE III il paiera aussi le prélèvement de 0,22% sur la masse salariale, il le paiera effectivement aussi, mais peut-être qu'il a un ou deux employés, alors ce qui est juste de dire aussi, c'est que son 0,22% à lui ne pèsera quasiment rien par rapport à celui de la banque UBS où travaille M. Genecand...

Le président. Très bien, Madame, alors revenez sur le sujet, vous aussi.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je suis sur le sujet! Merci, Monsieur le président; vous me laisserez terminer. Le 0,22% de M. Schnebli ne pèsera quasiment rien par rapport...

Le président. S'il vous plaît, Madame. Si je veux donner la parole à M. Schnebli pour qu'il se défende, je le ferai volontiers. Vous avez exigé de pouvoir intervenir entre deux; c'est pour revenir sur le sujet. Vous avez la parole.

M^{me} Sandrine Salerno. J'ai demandé la parole et j'ai le droit de la prendre, Monsieur le président. Le Conseil administratif a le droit d'intervenir et en plus on est sur l'amendement du Conseil administratif, alors j'ai le droit d'intervenir à foison dans le débat. Là où je trouve que ce dernier dérape complètement, d'abord c'est que vous n'êtes pas saisis du dossier sur RIE III aujourd'hui, mais lundi, à l'invitation de M. le maire et de moi-même. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est que vous êtes sur la Fondetec et ce qui m'attriste, c'est qu'on n'est pas capables, dans ce Conseil municipal, de faire un débat sur le soutien à l'entrepreneuriat, sur le soutien à celles et ceux qui créent de l'emploi, et peu importe quel emploi, parce qu'en définitive c'est quand même assez triste d'entendre le ping-pong entre la droite et la gauche, via RIE III, d'où le lien, Monsieur le président, entre les bons employeurs, les mauvais employeurs, les gros, les petits...

Vous disiez que la Ville n'a pas de politique. C'est faux. La Ville a une politique. La politique de la Ville – et je regarde à droite, mais je regarde à gauche aussi – c'est de soutenir l'entier du tissu économique. Nous, notre point de départ,

Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

c'est de dire que le tissu économique à Genève a certes des spécificités, mais qu'il est diversifié et qu'en définitive l'action de la collectivité publique n'est pas uniquement de soutenir celles et ceux qui paient la taxe professionnelle – M. Sormanni l'a rappelé, c'est le groupe 15; le groupe 15, c'est les banques, les sociétés financières, qui paient une grande partie de la taxe professionnelle, et c'est bien car elles en ont les moyens –, c'est également de soutenir les autres. Le tissu économique se tient. Si vous n'avez pas des gros qui paient beaucoup d'impôts, vous n'avez pas des petits qui rendent aussi un service à la collectivité qui est inestimable. Avoir un tissu économique qui serait uniforme, où on aurait uniquement des gros contributeurs, mais pas de restaurants ni de boulangers ni de fabricants d'hélices de bateaux, ça n'intéresserait personne.

Notre ville, pour qu'elle soit vivante, doit fonctionner avec un tissu économique qui est divers, avec des personnes qui ont peut-être 1000, 2000 employés, et des PME, qui forment la majorité de notre tissu économique. En ville de Genève, 85% du tissu économique local, ce sont des petites entreprises, des micro-entreprises, qui ont entre zéro et dix employés. Ici, dans ce plénum, on ne devrait déprécier personne. Un emploi créé, c'est un emploi créé. Une personne qui travaille, je pense que pour chacun dans cette salle, il vaut mieux qu'elle travaille, il vaut mieux qu'elle ait un revenu, qu'elle puisse payer des impôts, plutôt qu'elle se trouve à l'Hospice général. Alors le débat pour savoir ce qui est bien, ce qui n'est pas bien, qui paie la taxe, qui ne la paie pas, ce que fait M. Schnebli, ce que fait M. Genecand, je pense qu'il n'a rien à faire avec le sujet qui nous occupe.

La proposition du Conseil administratif est de soutenir cet outil, la Fondetec, parce qu'il rend des services que la BCGe ne peut pas et ne veut pas remplir. M. Sormanni a raison quand il vous dit qu'à moins de 100 000 francs un établissement bancaire, aujourd'hui, ne s'engage pas; c'est la réalité. Ces discussions, on les a eues, mais je dis quand même que la BCGe, l'UBS et le Credit Suisse, c'est 90% des crédits. Alors s'ils ne font pas les 10% restants, parce qu'aujourd'hui ils ont décidé que c'était trop de travail et que ça leur coûtait trop cher de soutenir des entreprises qui demandent des crédits à moins de 100 000 francs, ce sont d'autres qui le font!

Il faut être un peu innovant, souple et décomplexé quant aux outils que nous avons; nous en avons peu, en Ville de Genève, mais en tout cas une chose est sûre pour le Conseil administratif: ce qu'il ne faut pas faire, c'est d'opposer les uns et les autres. Il faut regarder le tissu dans sa complexité, remercier les entreprises qui paient beaucoup d'impôts, qui emploient beaucoup de personnes, qui versent des bons salaires, remercier aussi les artisans, les commerçants, les restaurateurs, celles et ceux qui tous les matins se lèvent, tous les matins créent de l'emploi, tous les matins font fonctionner notre ville – eh bien voilà, il y avait aussi M^{me} Richard; les boulangers et boulangères, c'est très important aussi pour

Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

une ville, parce que sans eux on s'embêterait plus et on ne mangerait pas des produits de qualité – ces gens-là, il faut les remercier, il faut les soutenir.

On a très peu d'outils pour les soutenir, donc franchement ça me peine, ça me chagrine qu'on arrive dans cette salle à un débat politique individualisé sur l'un ou sur l'autre et qu'à cause de ces piques et ces postures politiques totalement rigides, qui à mon avis ne correspondent pas à la réalité, on ait le sentiment que certains emplois, certains métiers, certaines entreprises valent mieux que d'autres. Ce n'est pas vrai; il faut sortir de là, voter cette proposition et continuer, ensemble, à élaborer d'autres propositions, pour soutenir celles et ceux qui créent de l'emploi.

Je ne sais plus qui dans vos rangs, M. Genecand, je crois, disait qu'aujourd'hui une des problématiques dans les conditions cadres, ce qui manque à Genève, ce sont des loyers abordables. Il y a la problématique de l'impôt, certes, il y a la problématique du coût du travail et de la fiscalité, bien évidemment, mais il y a le problème d'avoir accès à des locaux avec un loyer qui soit décent, et ce n'est pas pour rien que les Rues-Basses, le cœur de notre ville, ressemble aujourd'hui au cœur de toutes les villes européennes, avec des marques que vous trouvez dans toutes les capitales; celles et ceux, les artisans, les commerçants plutôt locaux que, parfois, vous avez voulu soutenir, sont tous partis ailleurs, parce que ce n'est pas possible de payer les loyers qui, aujourd'hui, sont pratiqués à Genève. Cela, c'est un combat politique, pour les grands, pour les petits, pour toutes celles et tous ceux qui s'intéressent à la prospérité économique de ce canton. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Madame. La parole est à M. Schnebli – ah, vous renoncez?

M. Tobias Schnebli (EàG). Je renonce ce soir à répondre aux propos presque injurieux de M. Subilia et de M. Genecand; il y aura bien d'autres occasions pour le faire. (*Applaudissements.*)

Le président. La parole est à M. Subilia.

M. Vincent Subilia (LR). Je vous remercie, Monsieur le président. (*Protestations.*) Je serai bref, une fois n'est pas coutume, pour rappeler, comme le faisait la magistrate, que le débat de ce soir porte sur la Fondetec, dont chacun dans cette enceinte a compris le rôle central qu'elle joue pour des raisons qui viennent d'être évoquées; à titre personnel, je relevais tout à l'heure l'importance que revêt cette institution.

Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

Je me permets toutefois de relever un point ici. M. Genecand sera assez grand pour se défendre tout seul –, mais M^{me} la magistrate – vous lui transmettez – instruit le procès des propos qui ont été tenus. Loin de nous l'idée (*brouhaha; le président sonne la cloche*), elle ne nous a jamais effleurés, d'opérer une quelconque différenciation entre les entreprises en fonction de leur taille. Chacun a bien conscience ici que le tissu économique suisse se nourrit des PME qui en constituent la colonne vertébrale, et c'est particulièrement vrai à Genève.

La seule rectification qui a été ici apportée, et l'a été directement à M. Schnebli, et je crois qu'à cela personne ne pourra apporter de démenti, c'est que les premiers à bénéficier de cette réforme des entreprises – dont il est aussi question mais dont nous aurons abondamment le loisir de discuter – ce seront précisément ces entreprises de petite taille, ces PME dont la vitalité est célébrée ici ce soir. En effet, ce sont elles, pour autant qu'elles dégagent du bénéfice, qui verront leur taux d'imposition divisé par deux, et je souhaite à M. Schnebli et à son entreprise, lorsqu'elle sera en SA ou en toute autre forme de personnalité juridique, qu'elle dégage du bénéfice, et que ce dit bénéfice, au lieu d'être fiscalisé à 24%, puisse l'être à 13%, et ce seront autant de moyens réinjectés dans le tissu économique. Cela, c'est une vérité mathématique, que la gauche de la gauche doit ce soir intégrer, et prétendre le contraire serait mensonger.

Le président. Madame Salerno, vous avez peu parlé de votre amendement, mais, à sa lecture, j'en déduis qu'il se substitue à l'amendement tel qu'il ressort de la commission; vous reprenez toutefois les éléments de la commission, c'est bien juste? (*Signe d'assentiment de M^{me} Salerno.*) Merci. Nous allons donc voter ces deux objets séparément, même si le débat était lié. Nous allons commencer par le rapport D-24 A.

Mis aux voix, l'objet D-24 est accepté par 63 oui contre 1 non (2 abstentions).

Deuxième débat sur le rapport PRD-96 A

Le président. Pour le second objet, je vous sou mets en premier l'amendement général, appelons-le ainsi, qui a été transmis en début de séance par la Direction des finances.

Mis aux voix, l'amendement du Conseil administratif est accepté à l'unanimité (67 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération PRD-96 amendée est acceptée à l'unanimité (66 oui).

Ratification de la rémunération de la présidence et des membres
et crédit de dotation de la Fondetec

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 25 000 000 de francs destiné à financer le capital de dotation de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève.

Art. 2. – Le Conseil administratif est autorisé à libérer ce montant en tranches annuelles à compter de l'année 2017 sur une période de dix ans. Pour le versement de chaque tranche, la fondation devra soumettre une demande spécifique au Conseil administratif comprenant une description détaillée de sa situation financière qui comprendra au minimum des états financiers intermédiaires ou finaux et un rapport de trésorerie. Les montants seront définis en fonction des besoins spécifiques de la fondation et ne dépasseront pas la somme de 2 500 000 francs par année civile, sauf en cas d'investissements liés à la création d'une pépinière industrielle et artisanale.

Art. 3. – Toute dotation à la fondation est subordonnée à l'engagement de celle-ci de l'affecter à la réalisation de ses buts définis à l'article 3 de ses statuts, en particulier par le biais de l'augmentation des prêts octroyés, de la poursuite de son activité d'hébergement d'entreprises, et de la mise sur pied d'une pépinière pour l'incubation d'entreprises dans le secteur de l'artisanat et de la petite industrie.

Art. 4. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève à concurrence de 25 000 000 de francs.

Art. 5. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2027.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

6.a) Résolution du 1^{er} novembre 2016 de M. Eric Bertinat: «Fêtes de Genève» (R-198)¹.*PROJET DE RÉSOLUTION*

Considérant que

- le 27 septembre 2016, le Conseil municipal a refusé l’initiative populaire IN-5 «Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales» mais a accepté le principe d’un contre-projet;
- les autorités municipales ont aujourd’hui moins de trois mois pour présenter un contre-projet;
- le groupe public sur Facebook «Touche pas à mes fêtes!!!! (Genève)», avec plus de 10 000 membres, s’est constitué en association ayant pour but de «promouvoir et défendre les intérêts des Fêtes de Genève et de leurs différents acteurs principalement locaux. Elle sera la voix de tous ceux qui veulent garder des fêtes de Genève populaires, innovantes et ouvertes à tous et à toutes dans un esprit convivial tout en combattant l’élitisme. Elle est à but non lucratif, apolitique et non confessionnel»;
- l’engouement suscité par le maintien de fêtes de Genève conviviales et populaires, à améliorer certes, ne saurait être ignoré,

dans cet esprit, le Conseil municipal propose que le contre-projet à l’IN-5 soit fondé sur les principes suivants:

- la durée des festivités doit être de dix jours;
- permettre aux seuls résidents genevois de tenir des stands;
- avoir des stands proposant des prix populaires;
- engager des artistes régionaux;
- promouvoir la culture locale en mettant à l’honneur un canton, une région ou un style de musique suisses;
- prévoir que chaque scène propose une programmation tournante avec des animations variées (musique, danse, etc.) sans bannir aucun style de musique, hormis ceux qui véhiculent des discours agressifs, grossiers ou haineux;
- maintenir les feux d’artifice tout en préservant le libre accès des piétons et des cyclistes au pont du Mont-Blanc;
- promouvoir l’esprit d’une Ville plus «verte», en réintroduisant le traditionnel et populaire corso fleuri, étant rappelé qu’initialement, et jusqu’en 1947, les Fêtes de Genève s’intitulaient «Fête des fleurs».

¹ Annoncée et motion d’ordonnancement, 2697.

6.b) Résolution du 1^{er} novembre 2016 de M. Lionel Ricou et M^{me} Patricia Richard: «Lignes directrices du Conseil municipal pour un contre-projet à l'initiative municipale Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales» (R-199)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant que le Conseil municipal a refusé l'initiative IN-5 et a accepté le principe d'un contre-projet lors de sa séance plénière du 27 septembre 2016,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de préparer un contre-projet à l'initiative IN-5 respectant les points suivants:

- le feu d'artifice est maintenu;
- la durée de la manifestation est de dix jours au maximum, dont deux week-ends complets;
- les Fêtes de Genève doivent être conviviales et s'adressent tant aux habitant-e-s de Genève et sa région qu'aux touristes. Le concept de la manifestation valorise Genève et prend en compte les principes directeurs des politiques sociales, culturelles et environnementales de la Ville de Genève, ainsi que la valorisation des produits et des savoir-faire locaux et régionaux;
- la Ville ne subventionne pas la manifestation. Elle peut mettre gratuitement à la disposition de l'organisateur un périmètre défini de son domaine public et offrir, le cas échéant, des prestations en nature. Dans un but d'autofinancement de la manifestation, l'organisateur peut facturer à des tiers les espaces mis à disposition;
- les Fêtes de Genève doivent être accessibles à l'ensemble de la population, en particulier aux familles et aux personnes à mobilité réduite, par le biais de prix raisonnables, permettant de participer aux événements, sauf exceptions limitées et justifiées;
- les arbres, massifs floraux et pelouses situés dans le périmètre mis à disposition doivent être préservés pendant la manifestation, de même que pendant les phases de montage et de démontage;
- les accès au lac, et plus particulièrement aux zones de baignade, doivent être garantis;
- les animations sont disposées sur le domaine public en fonction de leurs impacts, notamment sonore et visuel, afin de réduire autant que possible les nuisances pour les riverains;

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 2698.

- lors du traditionnel grand feu d'artifice, l'accès aux quais est gratuit pour les spectateurs, à l'exception d'un nombre fixe de places assises payantes déterminé par la Ville, en collaboration avec l'organisateur.

6.c) Résolution du 1^{er} novembre 2016 de M^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Daniel Sormanni, François Bärtschi, Danièle Magnin, Claude Jeanneret, Laurent Leisi, Amar Madani, Daniel Dany Pastore, Thomas Zogg et Yasmine Menétrey: «Pour des Fêtes de Genève populaires et festives» (R-200)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant que:

- jusqu'en 2015 les Fêtes de Genève ont rencontré un très grand succès populaire;
- l'initiative populaire IN-5 «Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales» a abouti et se verra opposer un contre-projet par les autorités municipales;
- un mouvement populaire s'est mobilisé contre les nouvelles Fêtes de Genève version 2016, le Geneva Lake Festival;
- si les Fêtes de Genève se devaient d'évoluer, ce n'était pas pour autant qu'elles devaient tomber dans «l'élitisme» et la privatisation à outrance;
- les Fêtes de Genève doivent être un événement festif qui plaît et rassemble, aussi bien le résident genevois que le touriste régional ou international;
- selon une étude menée par la Fondation Genève Tourisme, les Fêtes de Genève, avant la version 2016, apportaient à Genève des retombées économiques directes et indirectes d'environ 120 millions de francs;
- sous forme de «pré-Fêtes» cette organisation proposait également une scène populaire qui permettait à de nombreux artistes locaux de s'exprimer. Cette scène, entourée de bars et de restaurants, répondait ainsi à la demande d'une importante clientèle genevoise qui pouvait se réunir en un lieu proche du centre-ville et accessible en transports publics;
- cette manifestation, autofinancée par les organisateurs, a su maintenir des comptes équilibrés pendant ces dernières années, ce qui n'a pas été le cas de l'édition 2016, selon les médias;

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 2698.

- l'expérience acquise par les membres de l'ancien comité d'organisation a permis de maintenir cet équilibre sans avoir besoin de faire appel à un consultant expert étranger;
- dans les conditions proposées par l'initiative IN-5, l'organisation des Fêtes de Genève est incertaine,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de proposer un contre-projet à l'initiative IN-5 réunissant les éléments festifs, populaires et répondant à la demande de la majorité de la population, soit:

- une durée de dix jours maximum, à laquelle pourrait être ajoutée une période d'une semaine de pré-Fêtes, soit un total de trois week-ends et de deux semaines;
- le retour des scènes musicales sur lesquelles des groupes de musiciens locaux et régionaux peuvent s'exprimer;
- la priorité donnée aux établissements et aux résidents genevois pour l'exploitation des stands culinaires;
- le maintien des feux d'artifice de renommée mondiale et leur libre accès au public dans le plus de points possible autour de la rade, y compris le pont du Mont-Blanc;
- le maintien d'une répartition équilibrée de manèges et d'attractions foraines autour de la rade pendant toute la période des Fêtes, en donnant la priorité aux exploitants genevois.

Le président. Ces trois nouvelles résolutions, l'une de l'Union démocratique du centre, l'autre du Parti démocrate-chrétien et la dernière du Mouvement citoyens genevois, ont fait l'objet hier d'une urgence. Nous avons reçu un amendement et même un sous-amendement, pourtant lors des quelques premières prises de parole on a imaginé renvoyer cela directement à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication... Le bureau a décidé de lier ces trois objets. Je commence par donner la parole à M. Barazzone sur ces résolutions.

Préconsultation

M. Guillaume Barazzone, maire. Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Conseil administratif vous prie de bien vouloir renvoyer ces trois résolutions à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. Rappelez-vous que le Conseil administratif avait décidé de refuser de vous proposer l'initiative concernant les Fêtes de Genève, parce qu'elle menace concrètement l'existence même des Fêtes de Genève et du feu d'artifice. Nous avons considéré qu'il n'y avait

pas besoin de contre-projet; en tout cas c'était l'option prise par le Conseil administratif initialement.

Vous en avez décidé autrement: à une écrasante majorité, voire une quasi-unanimité, vous avez voté le principe d'un contre-projet pour éviter de donner trop de chance devant le peuple à cette initiative. Au fond, ces trois résolutions résultent de la demande du Conseil administratif, qui souhaitait savoir ce que vous vouliez qu'on mette dans le contre-projet, puisque vous savez que, de par la loi, c'est à nous de venir vous présenter un contre-projet. Vous nous avez fait un certain nombre de propositions. J'ai compris en discutant avec un certain nombre de chefs de groupe de cette enceinte que vous n'auriez pas le temps de les voter d'ici à deux semaines, c'est-à-dire d'ici au 22 novembre, date du dernier plénum pendant lequel vous pourriez valider une telle résolution avant que nous, Conseil administratif, vous proposons le contre-projet.

Nous avons en effet jusqu'au 15 décembre pour vous proposer un contre-projet de par la loi, mais cela dit le renvoi en commission de ces trois résolutions permettra d'avoir un débat en commission, en tout cas un début de débat sur cette question. Vous pourrez éventuellement, en commission, nous redire ce que vous avez déjà indiqué lors du premier plénum sur l'initiative, ce que vous souhaiteriez que nous mettions dans le contre-projet. Chaque groupe aura peut-être des avis divergents ou convergents sur certains points, dont nous tiendrons compte, de manière que ce contre-projet que nous vous soumettrons ressemble le plus possible au dénominateur commun de ce Conseil municipal. Il y a bien sûr la question de la durée, de l'accessibilité au public, de la non-privatisation, et il y a la question, bien évidemment, de qui organise les Fêtes; je crois qu'il y a un consensus en tout cas dans ce Conseil municipal pour dire que Genève Tourisme doit continuer à le faire, et que ce n'est pas à la collectivité de subventionner massivement cette manifestation. En tout cas, c'est ce que j'ai entendu lors du plénum; c'est peut-être l'occasion de le redire en commission.

En tout état de cause, le Conseil administratif vous présentera une proposition de contre-projet. Je vous rappelle que ce sera une proposition initiale, que vous aurez le droit d'amender, en tout ou partie, et vous aurez le choix à la fin de l'adopter ou non. Vous avez pour cela un délai d'environ une année, puisque vous avez jusqu'au 15 octobre 2017 pour l'adopter. L'idéal serait que vous puissiez l'adopter au premier semestre 2017, et qu'un éventuel vote – j'en terminerai par là, Monsieur le président – puisse avoir lieu après l'édition 2017 des Fêtes de Genève, ce qui permettra aussi de tester une deuxième édition nouvelle version, si possible déjà empreinte des principes que vous aurez imaginés en commission. On en tiendra compte, bien entendu, vis-à-vis de Genève Tourisme.

Rappelez-vous que la Ville de Genève n'organise pas les Fêtes de Genève – elle fixe un cadre à l'autorisation délivrée à l'organisateur, c'est-à-dire Genève Tourisme & Congrès – et que le contre-projet doit tenir compte de cela. L'ini-

tiative, elle, contrairement d'ailleurs à certaines propositions que je ne veux pas juger aujourd'hui, ne parle pas du contenu des Fêtes de Genève. Elle ne dit pas qu'il faut de la musique, des artistes locaux, un corso fleuri ou de la techno, elle fixe le cadre de la manifestation, c'est-à-dire l'empiètement sur le domaine public, la durée, et elle redit qu'il faut que les Fêtes de Genève soient accessibles et que le grand feu d'artifice soit maintenu; enfin, ce sont des grands principes. Le contre-projet, à notre sens, devrait s'appliquer aux mêmes conditions d'octroi d'utilisation. Au fond, il faut qu'il ait un impact sur le pouvoir juridique, légal de la Ville, qui est celui d'accorder des autorisations sur le domaine public. Je vous remercie et je vous prie de bien vouloir le renvoyer en commission. On pourra faire le débat en commission et le refaire au plénum.

M. Tobias Schnebli (EàG). Juste pour expliquer pourquoi le groupe Ensemble à gauche a voté blanc lors de la demande d'urgence sur cet objet: c'est qu'il y a déjà un texte qui nous convient en grande partie, qui malheureusement n'a pas été étudié comme il se doit dans la phase précédente; c'est le texte de l'initiative, et c'est ce texte-là que notre groupe va utiliser comme base lors des discussions qui auront lieu en commission. Cela me permet, puisque j'ai la parole, de tout de même m'offusquer de la tournure que vient de donner le magistrat au débat en prêtant des intentions fallacieuses à l'initiative. L'initiative dit par exemple que la production d'artistes locaux est garantie dans les faits. Elle ne traite donc pas seulement du cadre, elle est bien plus précise que ça. Enfin, contrairement à ce que vous avez dit en préambule, elle ne menace nullement les feux d'artifice, dont il est explicitement mentionné qu'il faut qu'ils continuent d'avoir lieu.

Le président. Merci, Monsieur Schnebli. Lors de l'entrée en matière, il y a bien eu formellement une demande de renvoi à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication pour la résolution R-198 et la résolution R-199; par contre il n'y a pas eu de demande formelle de renvoi pour la résolution R-200... Monsieur Spuhler, nous vous écoutons.

M. Pascal Spuhler (MCG). Merci, Monsieur le président. Effectivement, c'était peut-être une omission de notre part, mais nous suivons évidemment l'élan général de renvoyer cette résolution à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

Je voudrais profiter, puisque j'ai la parole, de préciser quelque chose suite à l'intervention de M. Schnebli, et je salue l'intervention, que je qualifierais de pacifique, du Conseil administratif, qui se veut rassembleur autour d'une réflexion

pour un contre-projet. Par contre, M. Schnebli, je vous entends bien quand vous dites qu'il est mentionné dans l'initiative «des artistes locaux»; d'ailleurs nous soulignons tous dans nos résolutions que nous souhaitons donner la possibilité aux artistes locaux de s'exprimer, c'est une volonté.

Toutefois, quand vous dites qu'il n'est pas demandé dans l'initiative de supprimer les feux d'artifice, non, effectivement, mais si on réduit la durée des Fêtes de Genève de dix à sept jours, l'impact financier sera très important et, automatiquement, il se ressentira directement sur les feux d'artifice, entre autres. Il y a donc quand même une réflexion générale à avoir sur ces Fêtes de Genève. Nous sommes tous assez proches quant aux volontés exprimées dans les résolutions, mais peut-être qu'au Mouvement citoyens genevois nous demandons un peu plus en termes de durée, pour offrir aux Genevois de plus belles fêtes. Je vous remercie.

Le président. Merci, Monsieur Spuhler. Il y a donc trois demandes de renvoi à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, que nous allons voter objet par objet. Par contre, il y a des amendements... Monsieur Holenweg, vous avez précisé qu'en cas de renvoi en commission vous retireriez votre sous-amendement et que, le cas échéant, il serait redéposé en commission; est-ce que vous me confirmez cela?

M. Pascal Holenweg (S). Je pense que mon amendement avait un sens si on était entré dans un débat avec un vote sur le siège. Si on renvoie tout le paquet en commission, soit les amendements et sous-amendements sont discutés en commission, soit ils seront reproduits à la satisfaction générale dans le débat en plénière qui clora cette intéressante discussion. Donc, pour l'instant, il n'y a pas à voter le sous-amendement.

Le président. Merci. L'autre amendement est celui des Verts, de M^{me} Uzma Khamis Vannini; vous avez la parole, Madame Khamis Vannini.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Monsieur le président, il s'agissait de l'amendement demandant que l'organisateur soit seul et unique responsable de toute pollution du site, et que la programmation artistique soit composée essentiellement d'artistes locaux. Si les objets sont renvoyés en commission, les Verts sont tous à fait enclins à ce que ces deux amendements soient traités en commission également.

Le président. Bien. Je vais donc vous faire voter le renvoi en commission de ces trois résolutions l'une après l'autre, sans traiter les amendements – ai-je bien compris?

Des voix. Oui.

Le président. J'ai sonné; je fais durer quelques secondes...

Mis aux voix, le renvoi de la résolution R-198 à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté sans opposition par 67 oui (4 abstentions).

Mis aux voix, le renvoi de la résolution R-199 à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté sans opposition par 61 oui (8 abstentions).

Mis aux voix, le renvoi de la résolution R-200 à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté sans opposition par 64 oui (8 abstentions).

7. Interpellation orale du 28 juin 2016 de M^{mes} et M. Olivier Gurtner, Sandrine Burger et Maria Pérez: «Vélos interdits, cyclistes en danger?» (IO-264)¹.

M. Olivier Gurtner (S). Le temps de retrouver la feuille, ça va prendre quelques secondes, je vais finir par la trouver... Il s'agit principalement du règlement de la Ville de Genève qui concerne les parcs publics. Une réglementation émise cet été recommandait la prohibition de l'accès des vélos dans les parcs, sachant que les statistiques toutes récentes qui ont été révélées montrent un taux de mortalité très élevé sur les routes et sur les autres voiries municipales et suisses. Est-ce que le Conseil administratif ne fait pas fausse route en prohibant l'accès des vélos aux parcs publics? En effet, beaucoup d'accès ne sont pas assainis et ne permettent pas une circulation cyclable forte et sûre, ce qui fait que les vélos sont contraints souvent à des attitudes qui ne sont pas très civiques, parce que l'aménagement n'est pas prévu.

Le président. Monsieur Barazzzone, vous pouvez répondre.

¹ Annoncée, 951.

M. Guillaume Barazzone, maire. Merci, Monsieur le président. Monsieur le conseiller municipal, je vais peut-être vous répéter ce que j'ai déjà dit hier: ce qui s'est passé pendant cet été, c'est que le règlement du SEVE pour les parcs a repris l'interdiction préexistante faite aux vélos de circuler dans les parcs, à moins d'un arrêté de circulation autorisant la circulation dans les parcs. On a constaté depuis un certain nombre d'années qu'une population vulnérable, surtout les piétons, notamment des personnes âgées et les enfants, était fragilisée par l'émergence notamment des vélos électriques, qui roulent très vite dans les parcs. C'est la raison pour laquelle la police municipale a mené des actions de sensibilisation.

Cela dit, nous avons aussi reconnu au Conseil administratif que les cyclistes ne bénéficiaient pas aujourd'hui de conditions de circulation assez sûres sur la route. Un certain nombre de quartiers ne bénéficient pas encore de la mise en œuvre adéquate de l'initiative IN 144 qui prévoyait davantage de pistes cyclables, même si les efforts de ce Conseil et de l'administration municipale ont été importants ces dernières années. Pour ménager la chèvre et le chou, si j'ose dire, nous avons rencontré un certain nombre d'habitants des différents quartiers, de représentants des aînés et des piétons, mais également les représentants des cyclistes, Pro Vélo, et nous avons discuté avec eux de la possibilité d'avoir des parcours dans les parcs, des parcours où les piétons resteraient prioritaires, mais où les vélos seraient autorisés formellement à emprunter les allées dans les parcs, qui seraient par hypothèse non dangereuses pour les piétons, notamment les plus petits.

Nous sommes en train de travailler sur une liste de parcs qui pourraient être concernés; je pense par exemple à la Perle du lac, qui était mentionnée hier. Nous devons ensuite travailler en bonne intelligence avec le Canton, qui va devoir, lui, autoriser ces parcours, puisqu'il faut des arrêtés de circulation dans chaque parc pour pouvoir les traverser. À la faveur de ces nouveaux parcours, il y aura des indications, à la fois à l'entrée et à la sortie des parcs, mais également au sol, en vertu de la loi fédérale sur la circulation routière (LCR). Les cyclistes verront quels sont les chemins balisés, en revanche ils n'auront pas le droit d'emprunter les autres chemins, parce qu'on aura des vrais parcours mixtes cyclables-piétons.

L'idée, c'est que la population puisse se sentir en sécurité totale, y compris les personnes âgées, notamment dans les endroits qui ne seront pas marqués comme étant autorisés pour les vélos, que les vélos puissent continuer à traverser les parcs en bonne intelligence, au pas, à une vitesse réduite, dans certains parcs de la ville. Je ne vais pas donner des détails maintenant parce que je ne veux pas que la machine s'emballe; vous aurez une communication sur l'ensemble des parcs retenus. Certains parcs ne permettent pas à ce stade d'accueillir des vélos sans qu'il y ait des travaux conséquents, parce que les allées que les vélos devraient

emprunter se situent par exemple à côté des pataugeoires; c'est là qu'on a des petits et ce serait beaucoup trop dangereux. On a donc essayé de trouver des solutions pragmatiques avec les associations de vélos et de piétons, en bonne collaboration avec le Canton.

J'espère que ma réponse vous satisfait. On va trouver des solutions. On n'est pas dogmatiques ni sectaires, mais on essaie de faire en sorte que la population des parcs puisse vivre en harmonie.

Le président. Monsieur Gurtner, vous pouvez répliquer.

M. Olivier Gurtner (S). Merci, Monsieur le président. Monsieur le maire, deux questions simples: est-ce qu'un calendrier est prévu s'agissant d'abord de la communication de ce plan et de la mise en œuvre? (*Brouhaha. Le président sonne la cloche.*) Seconde question: y a-t-il des données statistiques? Le maire a parlé de «personnes vulnérables»; ça peut être intéressant pour le Conseil municipal de connaître non pas chaque cas individuel, mais le nombre de cas sur lequel on fonde cette politique.

M. Guillaume Barazzone, maire. Des statistiques, non. En revanche, on a connaissance des actions de la police municipale; on a aussi des retours, avec un certain nombre de personnes qui nous écrivent. Je vous avoue qu'on n'a pas fait de statistique scientifique sur cette question, mais je peux vous dire que le phénomène a pris de l'ampleur. On reçoit de plus en plus de courriers ou de téléphones de gens qui nous disent que ça devient très compliqué, notamment sur les trottoirs. Il s'agit surtout de personnes âgées.

Concernant le calendrier, une communication sera faite avant la fin de l'année. Vous aurez le listing de tous les parcs concernés. Cependant, la mesure ne pourra prendre effet que lorsque les arrêtés de circulation seront entrés en force, ce qui nécessite trois mois de délai, car il y a des délais de publication. Je crois pouvoir dire qu'au printemps de l'année prochaine les cyclistes pourront emprunter en toute légalité les fameuses allées mixtes dont je vous parlais. Je crois que c'est raisonnable de le dire comme ça. C'est un peu long, mais c'est la loi et, en tout cas, les processus que le Canton nous a décrits impliquent un tel délai.

L'interpellation est close.

8. Interpellation orale du 28 juin 2016 de M^{mes} et M. Olga Baranova, Amanda Gavilanes et Grégoire Carasso: «Barrière de la saucisse et lutte des classes (ou lutte des grils)» (IO-265)¹.

M. Grégoire Carasso (S). Parler de «Barbecuegraben», pour reprendre l'expression d'un journaliste du *Temps* qui relatait le clivage qui existait au mois de juin dernier sur la question des barbecues, ou plutôt de leur interdiction, dans les parcs de la ville de Genève, n'est pas chose des plus aisées en novembre à 22 h 50... (*Brouhaha.*) C'est ainsi, Monsieur le président!

Le président. Cela se passe autour de vous, je suis désolé!...

M. Grégoire Carasso. Le contexte, je l'évoquais à l'instant, était celui des vélos dans les parcs. Le conseiller administratif, M. Barazzone, dans un élan de remise en ordre des parcs, dirons-nous, a établi l'interdiction des grils privés dans les parcs, avec tous ses camarades du Conseil administratif que nous saluons au passage. Cette interdiction ne s'est pas révélée simplement une interdiction bête et méchante, puisque dans un certain nombre de parcs – six, si ma mémoire est bonne – des infrastructures, des équipements fixes ont été installés. Pour avoir testé trois des cinq parcs équipés sur la rive droite, il faut bien reconnaître la qualité de l'infrastructure, son utilisation; là n'est pas le sujet de cette interpellation orale.

Il s'agit au contraire du caractère insuffisant, j'ai envie de dire, de ces aménagements sur la rive gauche. En effet, il n'y a qu'un seul parc sur la rive gauche qui a bien voulu être équipé de ces grils fixes; c'est le parc La Grange, me semble-t-il. Plusieurs habitants se sont émus de cette discrimination entre une rive droite populaire qui aurait droit à ses grillades estivales et une rive gauche qui s'en trouvait quasiment privée, puisque tous les parcs qui ne sont pas au bénéfice de tels équipements se situent sur la rive gauche – et je vois qu'au mois de novembre à 22 h 55 bientôt le sujet est, il est vrai, un peu décalé, je vous le concède une fois encore, Monsieur le président... Au parc Bertrand, notamment, il n'est plus possible de faire des grillades. Vous aurez compris le sens de cette interpellation orale du groupe socialiste: vu la qualité des infrastructures sur la rive droite, leur bonne couverture sur ce côté de la rade, est-ce que le magistrat serait enclin à en installer de semblables sur la rive gauche? Il a été dit que si de tels grils n'avaient pas été installés, au parc Bertrand notamment, c'est qu'il y avait aux alentours des études d'avocats... (*Brouhaha.*)

¹ Annoncée, 951.

Le président. S'il vous plaît! Nous n'avons pas terminé...

M. Grégoire Carasso. ... des cabinets de médecins et des ménages fortunés que les odeurs des grillades indisposaient, d'où ce titre piquant, Monsieur le président: «Barrière de la saucisse et lutte des grils»... Vous l'aurez compris, Monsieur le magistrat, le groupe socialiste souhaite vivement que sur la rive gauche comme sur la rive droite de telles infrastructures fixes soient mises à la disposition de la population, et notamment au parc Bertrand, parce que c'est une activité populaire dans son sens le plus noble du terme. Je vous remercie.

Le président. Merci. M. le maire vous répond.

M. Guillaume Barazzone, maire. Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour la manière dont vous avez posé la question, avec humour, sur un sujet décalé et néanmoins important, celui des grils et de l'usage que la population fait des parcs. Sachez qu'il ne s'agissait absolument pas de discriminer une rive par rapport à une autre. Au fond, la réflexion sur la question des grils et de l'interdiction des grillades et du feu, de manière générale, procède du même constat que celui sur les vélos. L'idée n'était pas d'interdire pour interdire, mais de faire en sorte de canaliser un phénomène qui a pris beaucoup d'ampleur et qui gênait une partie des usagers des parcs.

Je parlais tout à l'heure des enfants: beaucoup de parents nous ont dit que leurs enfants ne supportaient parfois plus l'odeur de la fumée de gens qui ne respectaient pas leurs voisins. D'autres se sont plaints, à commencer par un certain nombre de jardiniers du SEVE, du fait que les grils qui étaient utilisés pour faire des barbecues dans les parcs étaient parfois utilisés à même le sol et que, du coup, un certain nombre de surfaces herbeuses étaient brûlées et qu'il fallait les refaire. Malheureusement, donc, un certain nombre d'individus ne respectent pas les règles en communauté. C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif a décidé d'interdire le feu, tout en maintenant des zones, lorsque cela était possible et adéquat, avec des grils qui, comme vous l'avez dit, fonctionnent très bien; ils sont pris d'assaut et, franchement, pour les avoir testés moi-même, je les trouve assez bien faits.

S'agissant maintenant du parc Bertrand ou de la rive gauche, vous avez raison de mentionner que sur celle-ci le parc La Grange est équipé de beaucoup de grils; d'ailleurs on est même en train d'imaginer en rajouter, car ils sont tellement pris d'assaut, notamment pendant la période de l'été, que ça vaudrait la peine d'y penser. On a fait des tests au parc Bertrand. Cela n'a pas été une décision

dogmatique de ne pas installer de grils au parc Bertrand. Nous avons reçu un certain nombre de lettres d'habitants, qui se plaignaient des odeurs. Le parc Bertrand est entouré de bâtiments non pas de bureaux d'avocats, mais d'appartements où des gens vivent. L'été, il fait chaud, la plupart de ces appartements ne sont pas équipés d'air conditionné, donc les gens ouvrent la fenêtre. On a fait des tests: on a mis des grils sur l'abord du côté de l'avenue Alfred-Bertrand, ensuite on les a déplacés en plein centre, et dans tous les cas ça posait des problèmes d'incommodation pour le voisinage.

Franchement, on n'arrivera pas à mettre d'accord tous les habitants; vous trouverez aussi des habitants à Champel qui veulent des grils. J'en conviens, là-dessus je n'ai pas le monopole, chacun a ses habitants, chacun défend un argument. Nous, pour l'instant, nous nous sommes dit qu'on n'allait pas installer de gril au parc Bertrand, mais qu'on allait imaginer une autre manière de mettre de la vie dans ce parc, en installant une roulotte de l'association des habitants du quartier, qui anime le parc et qui serve des boissons et des choses à manger, pour les habitants et notamment les enfants, à côté de la pataugeoire. La roulotte se situe à côté de l'école et, pour l'instant, c'est le compromis qu'on a trouvé pour avoir de l'animation. Les gens peuvent venir pique-niquer. C'est un endroit très social, j'y étais pour son inauguration et depuis ça fonctionne bien. Je crois que la population est contente, à part une ou deux personnes qui se plaignent du bruit, mais on n'arrivera jamais à mettre tout le monde d'accord.

A ce stade, la réponse est donc non; nous ne comptons pas remettre des grils au parc Bertrand, mais je ne dirais pas que c'est un non absolu, on va encore essayer peut-être d'étudier la question et d'en rediscuter avec les habitants. Je dirais que, majoritairement, pour bien connaître le quartier, la population de Champel et des abords du parc Bertrand est opposée à l'installation de ces grils dans le parc, parce que celui-ci ne s'y prête pas. Je vous remercie.

Le président. A 22 h 59 vous pouvez répliquer, Monsieur Carasso.

M. Grégoire Carasso (S). Très brièvement, Monsieur le président, à chaque heure et à chaque saison ses plaisirs... Puisqu'il y a eu, finalement, des informations assez dissonantes sur des habitants qui se plaignaient de l'absence de grils fixes ou qui se plaignaient de leur présence hypothétique, ou encore qui se plaignaient de la présence de grils dans la version non régulée auparavant qui gênait tant, et puisque vous avez fait des tests sur des structures fixes – ce qui est un élément nouveau dans le dossier, et nous vous croyons naturellement sur parole, Monsieur le magistrat –, serait-il possible que vous nous transmettiez les courriers de plaintes, pour que nous puissions prendre la mesure de l'enjeu, à l'époque?

D'autre part, pourriez-vous également nous donner des informations sur les tests qui ont été effectués? Sincèrement, je pense qu'il y a là un souci sur la rive gauche; l'installation de la roulotte est certainement une excellente chose, pourtant elle ne remplace pas, à nos yeux, une infrastructure publique où les habitantes et les habitants du quartier peuvent gratuitement venir faire leurs grillades. C'est là une des fonctions élémentaires, populaires et appréciées de nos parcs que de pouvoir s'y rendre sans sortir son porte-monnaie, pour acheter à la roulotte ou au bistrot du coin les consommations qu'on apporte dans le parc. En résumé, serait-il possible d'avoir un rapport sur l'expérience avortée des grils au parc Bertrand, histoire qu'on puisse, d'ici à ce que les beaux jours reviennent, se faire une opinion sur le sujet? Je vous remercie.

L'interpellation est close.

Le président. Merci, Monsieur Carasso. Comme le règlement le permet, M. Barazzone vous répondra très volontiers pour la prochaine session. Avant de vous donner rendez-vous pour ladite prochaine session, qui aura lieu les 22 et 23 novembre, il me reste à vous communiquer les nouveaux objets dont nous avons été saisis.

9. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions et les projets de délibération suivants:

- M-1255, de MM. François Bärtschi, Daniel Sormanni et Pascal Spuhler: «Le Service des espaces verts a supprimé arbitrairement des arbres; supprimons avec raison et pertinence le Service des espaces verts»;
- M-1256, de M^{mes} et MM. Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Alfonso Gomez, Jacques Pagan, Simon Brandt, Anne Carron, Daniel Sormanni, Vincent Schaller, Maria Vittoria Romano, François Mireval et Martine Sumi: «La Ville de Genève doit être exemplaire et transparente en matière de passation de marchés publics»;
- M-1257, de M^{mes} et MM. Simon Gaberell, Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Maria Pérez, Lionel Ricou, François Bärtschi, Maria Vittoria Romano, Grégoire Carasso, Jean-Philippe Haas, Amar Madani et Albane Schlechten: «Baignade dans le Rhône: accompagner plutôt qu'interdire»;

- M-1258, de *M^{mes}* et *MM.* Simon Gaberell, Marie-Pierre Theubet, Sandrine Burger, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini et Joris Vaucher: «Gobelets réutilisables: montrer l'exemple en Ville de Genève, un minimum»;
- M-1259, de *M^{me}* et *MM.* Sylvain Thévoz, François Mireval, Didier Lyon, Christo Ivanov, Patricia Richard, Simon Brandt, Grégoire Carasso, Tobias Schnebli, Pierre Scherb et Daniel Sormanni: «Conseil administratif: transparence!»;
- PRD-128, de *M^{me}* et *MM.* Simon Brandt, Patricia Richard, Lionel Ricou, Daniel Sormanni et Pierre Scherb: «Pour un retrait de la Ville de Genève de l'Union des villes genevoises»;
- PRD-129, de *M^{me}* et *MM.* Daniel Sormanni, Claude Jeanneret, Simon Brandt, Adrien Genecand, Vincent Schaller, Anne Carron, Lionel Ricou, Jacques Pagan, Hélène Ecuyer et Maria Pérez: «Règlement du Conseil municipal: dispositions relatives aux compétences délibératives».

10. Interpellations.

Le président. Nous avons reçu les interpellations écrites et orale suivantes:

- IE-21, de *M.* Stéphane Guex: «Vétusté de l'école des Charmilles»;
- IE-22, de *M.* François Bärtschi: «Arbres de la plaine de Plainpalais: le crime était presque parfait»;
- IE-23, de *M.* François Bärtschi: «Arbres de la plaine de Plainpalais: l'appel à une entreprise zurichoise est la preuve d'une préméditation»;
- IE-24, de *M.* François Bärtschi: «Arbres de la plaine de Plainpalais massacrés: pourquoi la Ville de Genève n'a-t-elle pas tenu compte de l'expert de l'Association pour la défense des arbres et des allées de la plaine de Plainpalais?»;
- IE-25, de *M.* François Bärtschi: «Arbres de la plaine de Plainpalais massacrés: combien coûte la destruction par une entreprise zurichoise?»;
- IE-26, de *M.* François Bärtschi: «Arbres de la plaine de Plainpalais massacrés: pourquoi le Conseil administratif n'a-t-il pas eu le courage d'être présent durant les abattages et s'est-il caché derrière les employés de la Ville et les mercenaires zurichois?»;
- IO-266, de *M.* Daniel Sormanni: «Arbres de Plainpalais: délai de recours pas respecté».

11. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu la question écrite suivante:

- QE-458, de *M. Christo Ivanov*: «Nouvelles tâches de la police municipale: bilan?».

Séance levée à 23 h 5.

SOMMAIRE

1. Exhortation	2866
2. Communications du Conseil administratif	2866
3. Communications du bureau du Conseil municipal	2866
4.a) Motion du 1 ^{er} novembre 2016 de M ^{mes} et MM. Daniel Sormanni, François Bärtschi, Pascal Spuhler, Amar Madani, Jean-Philippe Haas, Thomas Zogg, Yasmine Menétrey, Daniel Dany Pastore, Danièle Magnin, Claude Jeanneret et Laurent Leisi: «50 arbres abattus sur la plaine de Plainpalais» (M-1254). Suite de la préconsultation	2867
4.b) Motion du 1 ^{er} novembre 2016 de M ^{mes} et MM. Simon Gaberell, Virginie Studemann, François Bärtschi, Maria Pérez, Grégoire Carasso et Daniel Sormanni: «Plaine de Plainpalais: transparence (encore)» (M-1253). Suite de la préconsultation.	2867
5.a) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la ratification de la rémunération de la présidence et des membres de la Fondetec (D-24 A).	2881
5.b) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de délibération du 21 janvier 2015 de MM. Daniel Sormanni, Pascal Spuhler et Carlos Medeiros: «Ouverture d'un crédit de 20 millions de francs destiné à financer le capital de dotation de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec)» (PRD-96 A)	2883
6.a) Résolution du 1 ^{er} novembre 2016 de M. Eric Bertinat: «Fêtes de Genève» (R-198).	2943
6.b) Résolution du 1 ^{er} novembre 2016 de M. Lionel Ricou et M ^{me} Patricia Richard: «Lignes directrices du Conseil municipal pour un contre-projet à l'initiative municipale Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales» (R-199)	2944

6.c) Résolution du 1 ^{er} novembre 2016 de M ^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Daniel Sormanni, François Bärtschi, Danièle Magnin, Claude Jeanneret, Laurent Leisi, Amar Madani, Daniel Dany Pastore, Thomas Zogg et Yasmine Menétrey: «Pour des Fêtes de Genève populaires et festives» (R-200)	2945
7. Interpellation orale du 28 juin 2016 de M ^{mes} et M. Olivier Gurtner, Sandrine Burger et Maria Pérez: «Vélos interdits, cyclistes en danger?» (IO-264)	2950
8. Interpellation orale du 28 juin 2016 de M ^{mes} et M. Olga Baranova, Amanda Gavilanes et Grégoire Carasso: «Barrière de la saucisse et lutte des classes (ou lutte des grils)» (IO-265)	2953
9. Propositions des conseillers municipaux	2956
10. Interpellations	2957
11. Questions écrites	2958

Le mémorialiste:
Ramzi Touma